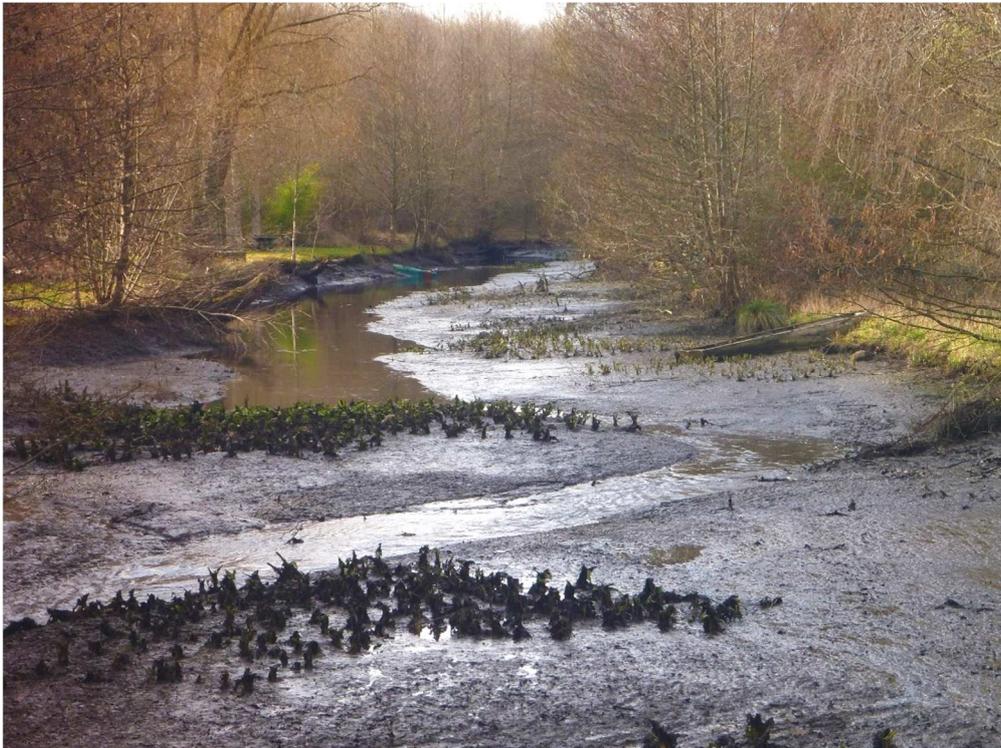


Bilan d'activité 2021

SECOND CONTRAT TERRITORIAL RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA ROUMER ET DE LA CHOISILLE 1^{ère} partie (2020 – 2022)



La Roumer à Pont Boutard (Vannes ouvertes)



Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)
Mairie - Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28
anval@ville-la-membrolle37.fr

Table des matières

1. Bassins de la Choisille et de la Roumer : diagnostic et enjeux	3
2. Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille et de la Roumer	7
2.1 La poursuite des dynamiques engagées à travers la création d'un nouveau porteur de projet : L'ANVAL	7
2.2 Focus sur la compétence gestion des milieux aquatiques	7
3. Organisation de l'équipe d'animation	8
4. Activité des techniciens de rivières	9
4.1 Estimation de la répartition du temps de travail	9
4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations	9
Bassin de la Choisille	9
Bassin de la Roumer	12
5 Actions du contrat territorial prévues sur l'année 2021	26
5.1 jkljkj	26
5.2 Actions ou travaux inscrits au contrat territorial	33
Bassin de la Choisille	35
Bassin de la Roumer	61
5.2 Indicateurs de suivis de la qualité	71
Bassin de la Choisille	71
Inventaires piscicoles inscrits au contrat territorial	71
Suivis piscicoles réalisés sur le Ruisseau de l'Arche (ou de la Fontaine)	72
Lieu-dit l'Arche à Nouzilly	72
Lieu-dit la Côte d'Azur à Nouzilly	73
Bassin de la Roumer	75
Inventaires piscicoles inscrits au contrat territorial	75
Suivi piscicole de la Roumer (inventaire intermédiaire – année d'effacement du vannage)	75
6 État d'avancement des actions	79
7 Actions de communication et sensibilisation	81
8 Budget et financement	82

1. Bassins de la Choisille et de la Roumer : diagnostic et enjeux

Présentation du territoire

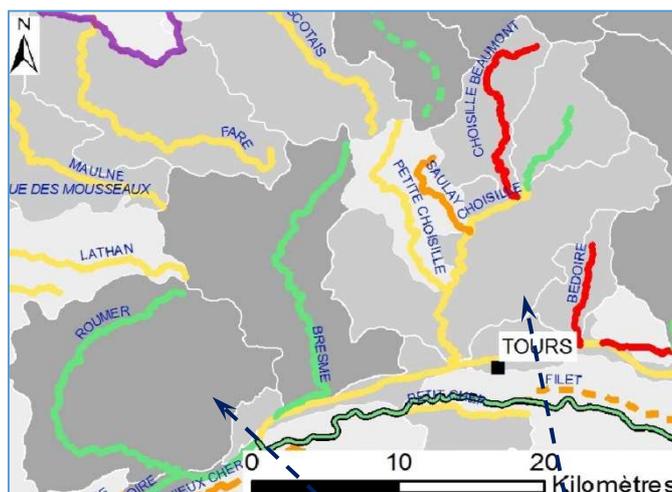
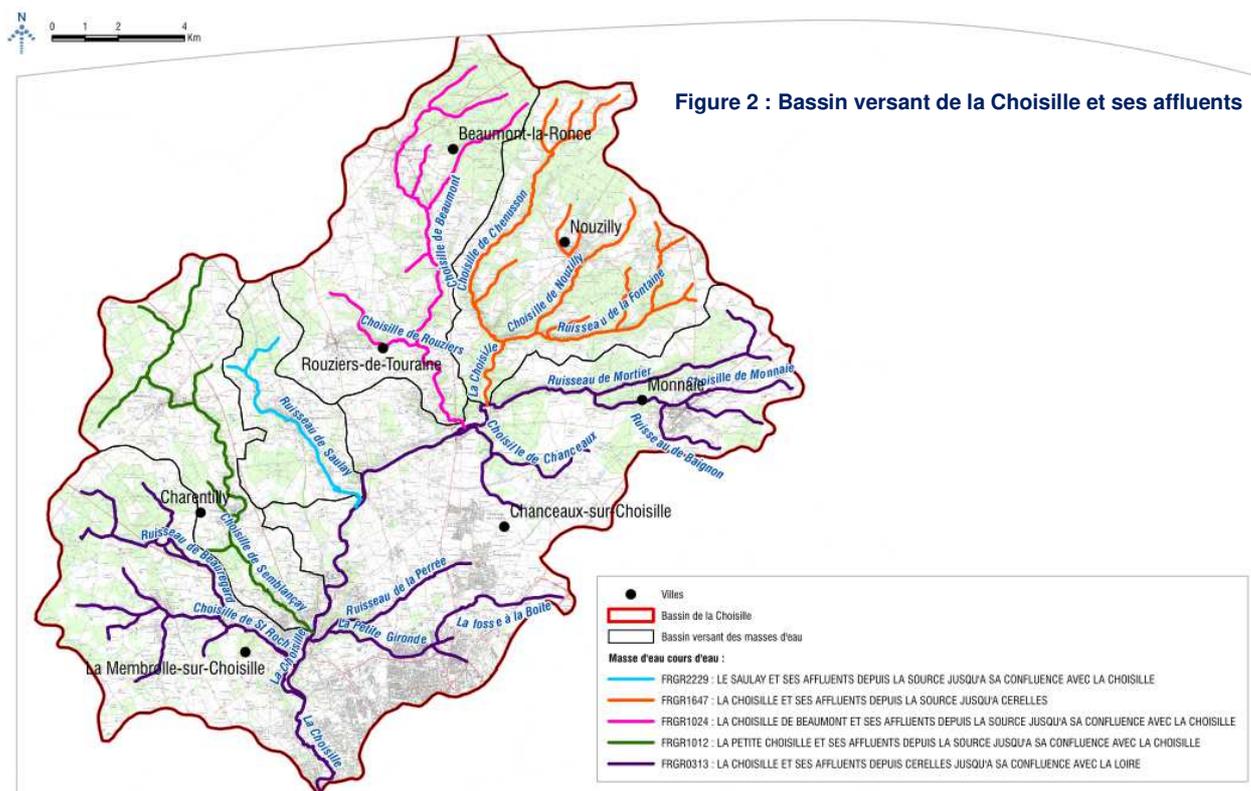


Figure 1 : Bassins de la Roumer et de la Choisille

La Choisille est une rivière non domaniale, son cours principal est d'environ 49 km, et c'est un affluent rive droite de la Loire, avec lequel elle conflue à l'aval de la ville de Tours, au niveau des communes de Saint Cyr sur Loire et de Fondettes.

Son bassin versant de 290 km² s'étend sur 24 communes du département de l'Indre-et-Loire. Elle a pour principaux affluents, la Choisille de Beaumont (14,5 km), la Choisille de Monnaie (10,7 km), le Ruisseau de Saulay (8,5 km) et la Choisille de Semblançay (20 km).

L'occupation des sols sur le bassin versant est la suivante : elle montre une prédominance de terres arables (49%), de forêts (31%) de prairies (9%) et de zones urbanisées (11%).

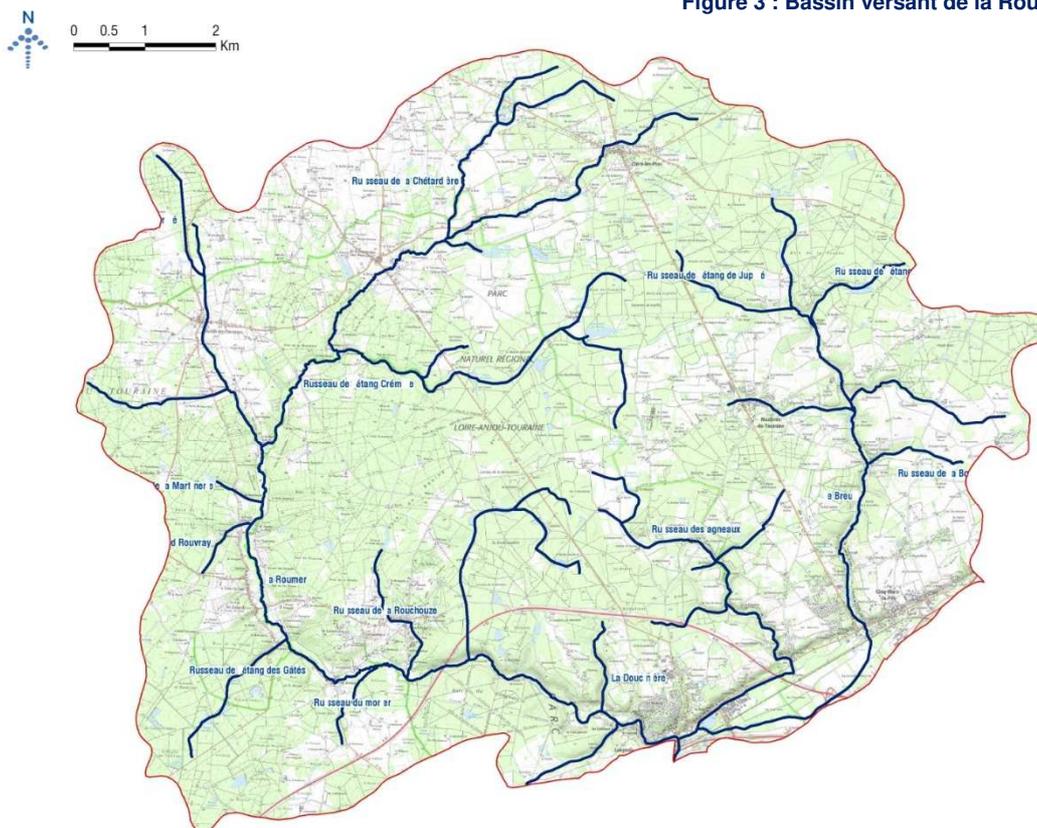


Affluent rive droite de la Loire, **la Roumer** est une rivière drainant une partie du "Pays des landes" situé en Gâtine tourangelle. Après un parcours de 27 km la Roumer conflue avec le Breuil juste avant son exutoire dans la Loire au niveau de Langeais intramuros. Le bassin versant total a une superficie totale de 200 km².

Sur son cours moyen, la Roumer reçoit les eaux des ruisseaux de Crémille (9 km) et d'Avrillé (7 km).

Peu avant de se jeter dans la Loire, la Roumer reçoit les eaux du Breuil, affluent de 14 km de long drainant un sous bassin versant de 65 km². Le Breuil est lui-même alimenté en rive droite par le ruisseau des Agneaux (7 km).

Figure 3 : Bassin versant de la Roumer et ses affluents



- Bassin versant de la Roumer
- FRGR2217 - La Roumer et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire

Le relief du bassin est généralement peu marqué sur les plateaux, bien que les vallées des cours d'eau soient relativement encaissées. Le territoire concerné par le projet est à dominante rurale et forestière. Les parties urbanisées concernent essentiellement les zones urbanisées de Langeais et Cinq Mars La Pile situées dans la plaine alluviale de la Loire.

La majeure partie des cours d'eau des bassins de la Choisille et de la Roumer ont fait l'objet de travaux de curage, de recalibrage, et de rectification dans la seconde partie du XX^{ème} siècle. Ces travaux à vocation hydraulique et agricole ont entraîné un élargissement, un approfondissement, une création d'ouvrages et plus généralement une banalisation des profils des cours d'eau. Les pertes d'habitats et donc de biodiversité engendrées restent à ce jour une des problématiques majeures.

Etat des lieux

L'état des lieux 2019, ci-après, regroupe pour chacune des 6 masses d'eau des bassins de la Choisille et de la Roumer :

- leur diagnostic qualitatif fixé par l'état écologique
- les enjeux associés fixés par les paramètres en risque de non atteinte du bon état écologique

code masse d'eau	cours d'eau	Classement	État écologique		Risque Etat des lieux 2019	Délai
			2013	2017		
FRGR0313	La Choisille et ses affluents depuis Cerelles jusqu'à la confluence avec la Loire	ZAP Anguille	Médiocre	Moyen	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement	2021
FRGR1012	La Petite Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Médiocre		Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2027
FRGR1024	La Choisille de Beaumont et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	Liste 2	Mauvais	Médiocre	Morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2021
FRGR1647	La Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à Cerelles	Liste 2	Bon	Bon*	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement	2021
FRGR2229	Le Saulaie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Moyen	Mauvais	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2027
FRGR2217	La Roumer et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Loire	Réservoir biologique + ZAP anguille (partie aval)	Bon**		Obstacles à l'écoulement et Hydrologie	2015

(*) **FRGR1647** : le bon état écologique de cette masse d'eau est incertain au regard des résultats des IPR réalisés sur les stations témoins et celles ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Ainsi, sur la Choisille de Chenusson en 2016 la station témoin était en classe de qualité Bonne (13,1) alors que les 2 autres étaient en Médiocre (16,1) et Mauvaise (27,7). En 2017, sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,8 et 70,9). En 2019, sur la Choisille de Chenusson, la station témoin était en classe de qualité Bonne (15,5) alors que la station après travaux était en Médiocre (17,3), sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,5 et 93,3).

(**) **FRGR2217** : le bon état est fragile, en effet les indices poisson et diatomée sont bons pour 2013 et 2017 pour une valeur de 60 points, soit juste un point au-dessus de l'état moyen. La masse d'eau est toujours classée, dans l'état des lieux 2019, en risque obstacles à l'écoulement. Il y également une pression forte d'identifiée sur la morphologie.

Pour conforter le bon état, il est nécessaire de travailler sur ce paramètre. C'est pourquoi le programme d'actions sur la masse d'eau Roumer est essentiellement axé sur des travaux de restauration de la continuité écologique (97% des travaux de restauration hydromorphologique prévus sur le bassin de la Roumer, dont 78% d'effacement d'ouvrages)

Précisions liées aux paramètres ciblés en risque « états des lieux 2019 » :

La **continuité écologique** (obstacles à l'écoulement) est impactée sur les différents cours d'eau. En effet, les ouvrages cloisonnent fortement les cours d'eau des :

- ☞ Communes de La Membrolle, Saint-Cyr sur Loire, Fondettes, Nouzilly et Charentilly sur les axes Choisille de Chenusson, Choisille aval, petite Choisille et ruisseau de Saint Roch,
- ☞ Communes de Langeais, Les coteaux sur Loire et Avrillé les Ponceaux pour l'axe Roumer depuis sa confluence avec la Loire ; Communes de Cinq-Mars-La-Pile et Mazières de Touraine sur l'axe Breuil/Ruisseau des Agneaux depuis sa confluence avec la Roumer.

Ils ont un impact fort sur la morphologie, déjà dégradée par les différents travaux de recalibrage et de rectification (ex : anciens méandres déconnectés sur les axes Roumer, Choisille médiane et ruisseau de l'Arche).

La **morphologie** est globalement impactée sur le bassin de la Choisille et ses affluents. Les altérations morphologiques du lit mineur sont conséquentes sur la partie amont de la masse d'eau grande Choisille (Communes de Cérelles et Chanceaux ^SChoisille), le ruisseau de l'Arche et la Choisille de Chenusson (Commune de Nouzilly). On observe également un déficit granulométrique en aval d'obstacles à l'écoulement sur la commune de la Membrolle ^SChoisille (absence de blocs sur tout l'axe Choisille).

Pour l'axe Roumer, seules les études diagnostic ouvrages mettent en évidence un état dégradé de la morphologie (recalibrage, rescindement de méandres, blocage sédimentaire et matelas alluviale disparate)

L'hydrologie est altérée sur deux masses d'eau. Elle est fortement conditionnée par les usages prélèvements couplés à la diminution des zones de stockages et au déficit pluviométrique constant (changement climatique). Ce paramètre est également altéré par :

- ☞ La présence d'une multitude de plan d'eau sur cours, au niveau des têtes de bassins et sous-bassins versants, qui favorisent les pertes par évaporation.
- ☞ Les zones humides impactées (drainées) par les nombreuses rectifications de la Roumer (rescindement de méandres)
- ☞ La culture importante de peupliers en fond de vallée (besoin en eau considérable).

Concernant **les pesticides**, le risque de transfert vers les eaux de surfaces a été mis en évidence sur le bassin versant de la Choisille lors de phénomènes de ruissellement. Certaines masses d'eau sont plus vulnérables que d'autres et ont fait l'objet d'un suivi durant l'année 2016. Ces données ont été comparées avec les résultats d'analyses réalisées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la période 2013 à 2016.

On observe les concentrations les plus fortes sur la Choisille de Semblançay et la Choisille amont. Ces deux masses d'eau ont été retenues lors du comité de pilotage du 14 juin 2016 à l'issue de la présentation du pré-diagnostic « pollutions diffuses » pour faire l'objet d'un diagnostic territorial multi pressions. L'objectif est d'étudier les pressions et émissions de polluants d'origine agricole et non agricole pour mieux comprendre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols responsables de transfert de fines et de produits phytosanitaires vers les eaux de surface.

Un programme d'action « pollutions diffuses » est aujourd'hui en cours de rédaction.

Les zones humides sur le territoire de la Roumer sont fragmentées et menacées par les saulaies marécageuses, la populiculture et dans une moindre mesure l'aulnaie-frênaie. Le développement des saulaies marécageuses provoquent une fermeture du milieu plus particulièrement dans la partie médiane de la vallée et les affluents. La plus forte diversité d'habitats patrimoniaux se situe dans les fonds de vallées à proximité des cours d'eau et plus particulièrement sur les deux tiers nord-ouest du bassin versant de la Roumer et ses affluents.

La restauration de roselières et de milieux humides herbacés (prairies humides à jonc acutiflore et Molinie, marais calcaire à Marisque, mégaphorbiaies, végétation amphibie annuelle et herbiers de characées, Roselières ponctuelles) permettrait le retour à un réseau fonctionnel de milieux humides.

Sur le territoire de la Choisille, l'inventaire et la caractérisation des zones humides a été réalisé sur l'ensemble des communes du bassin versant. 950 ha ont été recensés, soit 5% du territoire d'étude. 19 sites sont identifiés comme d'importance majeure pour la qualité de l'eau au regard de la convergence des eaux de drainage des

terres agricoles. 2 d'entre eux situés hors zones humides peuvent faire l'objet d'une restauration ou de mise en place de zones tampons artificielles. 2 autres sont considérés comme des zones humides prioritaires. »

Des actions seront mises en place dans un éventuel contrat territorial zones humides/pollutions diffuses.

2. Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille et de la Roumer

2.1 La poursuite des dynamiques engagées à travers la création d'un nouveau porteur de projet : L'ANVAL

Le syndicat mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) a été créé le 1^{er} janvier 2019 par fusion des 4 anciens syndicats de rivières de la Bédouire, de la Bresme, de la Choisille et de la Roumer.

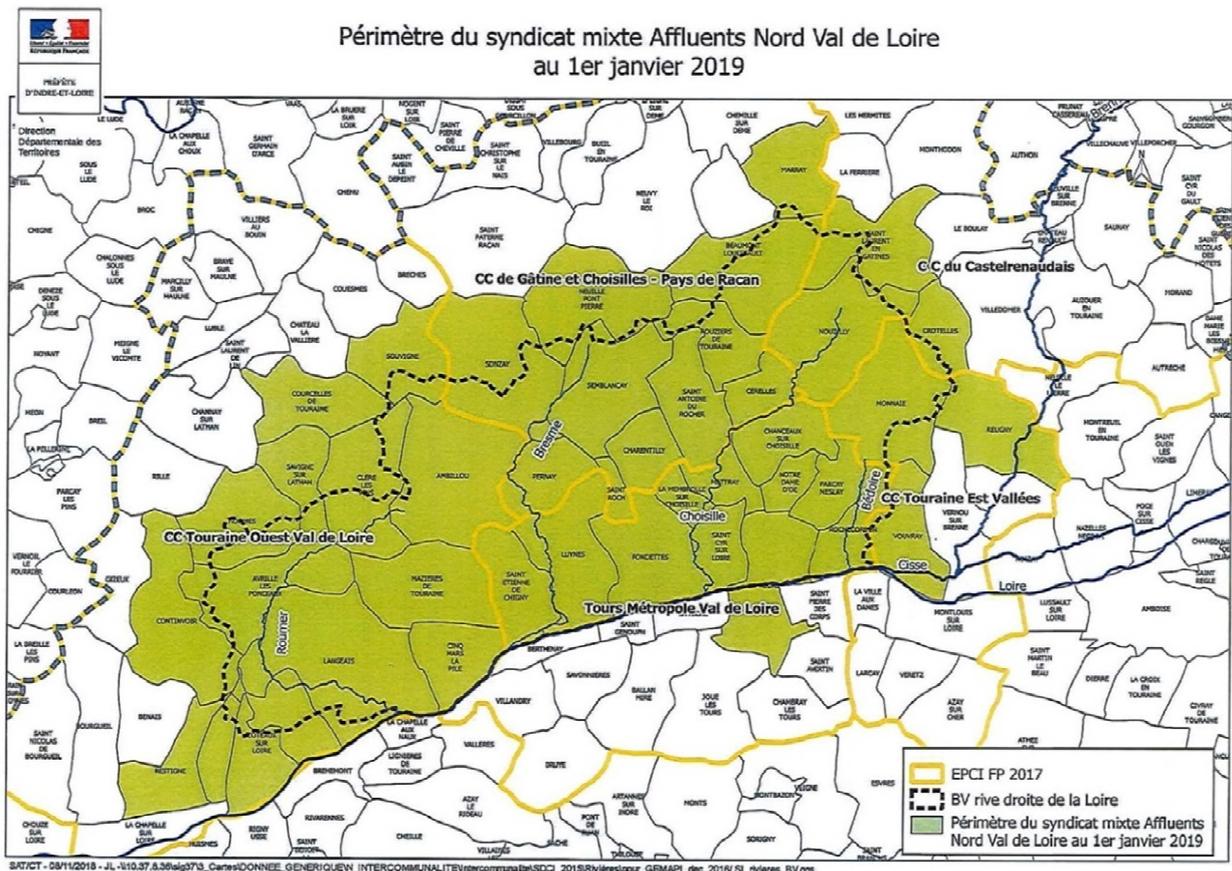
Il s'étend à 41 communes soit 240 000 habitants, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de 5 EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

2.2 Focus sur la compétence gestion des milieux aquatiques

Les compétences du syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, biodiversité, ...) afin de préserver la qualité et assurer de façon transversale une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, par transfert de compétence ou par voie de convention avec des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences.

Le syndicat exerce sur son périmètre les compétences suivantes : Gestion des milieux aquatiques (GEMA) définie aux 1^o, 2^o et 8^o de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

Les actions engagées par les syndicats de rivières de la Bédouire, Choisille, Bresme et Roumer sont portées dans la continuité par le **syndicat ANVAL**.



Composition du bureau suite aux élections du 14 septembre 2020 :

Président :	Sébastien MARAIS, Maire de la Membrolle sur Choisille
1 ^{er} Vice-président :	Bertrand RITOURET, Maire de Luynes
2 ^{ème} Vice-président :	Cédric DE OLIVEIRA, Maire de Fondettes
3 ^{ème} Vice-président :	Hédia GHANAY, adjointe à la Mairie de Langeais
4 ^{ème} Vice-président :	Antoine TRYSTRAM, Maire de Semblançay
5 ^{ème} Vice-président :	Emmanuel DUMENIL, Maire de Rochecorbon
6 ^{ème} Vice-président :	Régine HINET, conseillère Mairie de Saint Cyr sur Loire
Membre :	Jacques LEMAIRE, 1 ^{er} adjoint Mairie de Monnaie
Membre :	Joëlle DANIEL, conseillère déléguée Mairie de Nouzilly

Actuellement, un contrat territorial est en cours sur la Bresme (2017-2021) pour une animation insuffisamment dimensionnée à 0,5 ETP. En ce qui concerne, le bassin de la Bédoire, il a fait l'objet d'un diagnostic d'état des lieux qui a permis d'appréhender les actions pour améliorer l'état de la masse d'eau.

Les effectifs du syndicat se composent actuellement de 3 techniciens à temps plein pour préparer et entreprendre les différentes actions engagées sur ce vaste territoire hydrographique.

Un 3^{ème} technicien a été recruté en février 2021 sur la base d'un 0,5 ETP pour compléter le besoin manquant sur l'animation du CT Choisille-Roumer et d'un 0,5 ETP complémentaire sur l'animation du volet pollutions diffuses de la Choisille. Il est également en charge de la coordination de l'équipe du Syndicat, du suivi administratif (Comité syndicaux, délibérations) et du suivi budgétaire.

3. Organisation de l'équipe d'animation

L'animation sur le bassin de la Choisille est assurée par Grégory MOIRIN, technicien de rivières à temps plein (1 ETP) depuis août 2009, employé comme fonctionnaire territorial au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

L'animation sur le bassin de la Roumer est assurée par Martin LETELLIER, technicien de rivières à temps partiel (0,5 ETP) depuis juillet 2011, employé comme contractuel (CDI) et par référence au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

L'animation sur les bassins de la Choisille et de la Roumer est complétée par Vincent LEVEQUE, technicien de rivières (0,5 ETP) depuis février 2021, employé comme contractuel et par référence au grade de technicien principal de 2^{ème} classe. Ses missions portent également sur la préparation et l'animation du futur volet « Pollutions diffuses » de la Choisille (0,5 ETP), ainsi que sur la coordination de l'équipe, la communication et l'administration générale du Syndicat.

Ce travail en équipe permet de bénéficier des connaissances de chacun et contribue ainsi à une mise en œuvre plus efficace des actions. Chaque technicien est à même d'intervenir sur un autre bassin que celui d'affectation initiale en fonction des besoins et du plan de charge du Syndicat.

Les techniciens procèdent à l'élaboration du Contrat Territorial puis à la mise en œuvre de ses déclinaisons opérationnelles (études, travaux, communication, ...). Ils assurent le suivi administratif et financier en lien avec les partenaires, préparent et animent le COPIL basé sur les bilans annuels et la mise en place d'indicateurs dont ils doivent rendre compte.

Ils ont également un rôle de médiateur entre les services de l'Etat, les élus, les partenaires, les riverains et usagers des rivières et répondent aux sollicitations des communes, EPCI et autres collectivités (partenariats, comités techniques, pollutions, ...).

Ils participent aussi au suivi administratif et technique des différents dossiers (marchés, subventions, comités syndicaux, ...) en collaboration avec les agents des services de la commune siège (secrétariat administratif 0,5 ETP).

Au sein du syndicat, les techniciens participent à la définition des orientations stratégiques et budgétaires.

4. Activité des techniciens de rivières

4.1 Estimation de la répartition du temps de travail

Grégory MOIRIN (Bassin de la Choisille et de la Bédouire)

Missions	Répartition
Réunions / COTECH et COFIL / formations	15 %
Reconnaissance de terrain / rencontres avec le riverains (devis, repérages, ...)	20 %
Coordination / suivi administratif et financier (marchés, rapports, subventions, ...)	20 %
Mise en œuvre des actions du contrat (travaux, études, suivis, ...)	40 %
Communication / sensibilisation	5 %
TOTAL	100 %

Martin LETELLIER (Bassin de la Roumer / 0,5 ETP)

Missions	Répartition
Réunions / COTECH et COFIL / formations	5 %
Reconnaissance de terrain / rencontres avec le riverains (devis, repérages, ...)	24 %
Coordination / suivi administratif et financier (marchés, rapports, subventions, ...)	30 %
Mise en œuvre des actions du contrat (travaux, études, suivis, ...)	40 %
Communication / sensibilisation	1 %
TOTAL	100 %

Vincent LEVEQUE (Bassin de la Choisille et de la Roumer / 0,5 ETP)

Missions	Répartition
Réunions / COTECH et COFIL / formations	30 %
Reconnaissance de terrain / rencontres avec le riverains (devis, repérages, ...)	25 %
Coordination / suivi administratif et financier (marchés, rapports, subventions, ...)	30 %
Mise en œuvre des actions du contrat (travaux, études, suivis, ...)	5 %
Communication / sensibilisation	10 %
TOTAL	100 %

4.2 Réunions / COTECH et COFIL / formations

Bassin de la Choisille

- Réunions du syndicat :

19/03/2021 : Réunion du comité syndical, Débat d'Orientations Budgétaires

30/03/2021 : Réunion du comité syndical, vote du budget

15/11/2021 : Réunion du comité syndical

- Réunions de travail, journées techniques et formations :

12/01/2021 : Réunion du Comité de pilotage des Contrats territoriaux Choisille-Roumer et Bresme

15/01/2021 : Réunion du Comité technique études ouvrages pour la restauration de la continuité écologique sur la Choisille et ses principaux affluents : diagnostic des 4 nouveaux sites à l'étude, DCI Environnement par visioconférence

21/01/2021 : Formation APAVE Habilitation électrique : Opérations d'ordre non électrique BO – exécutant – pêche à l'électricité, Fédération de pêche d'Indre et Loire

08/02/2021 : Visioconférence concernant la stratégie de reconquête des habitats agropastoraux menacés dans le département d'Indre et Loire, SEPANT, Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (Inpact 37) et Terre de liens

11/02/2021 : Réunion de service pour la préparation des orientations budgétaires

19/02/2021 : Réunion de présentation des travaux d'assainissement de la rue de Suède le long de la Petite Gironde, A-S. AUBRY et N. BENKEMOUN, Tours Métropole Val de Loire, Direction de la Transition écologique et du Cycle de l'eau

11/03/2021 : Rendez-vous en visioconférence avec Vincent LEVEQUE et Isabelle HALLOIN, Chambre d'Agriculture 37, pour relancer l'élaboration du programme d'actions du volet pollutions diffuses et articulation avec NCA Environnement

22/03/2021 : Webinaire Agence de l'eau Loire-Bretagne, présentation du projet de SDAGE 2022-2027 et du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) dans le cadre de la consultation sur l'eau et séquences thématiques (Qualité, Milieux Aquatiques, Quantité, Inondations)

31/03/2021 : Réunion à Tours Métropole Val de Loire pour rencontrer le service GEMAPI (C DUPUIS, S GUERIN, A-S. AUBRY)

20/05/2021 : Visio avec NCA Environnement et CA37 pour préparation de la réunion avec les agriculteurs autour du prochain programme de lutte contre les pollutions diffuses

26/05/2021 : Marche exploratoire autour de la Bédoire organisée par le Pôle Arts et Urbanisme (PoIAU)

26/05/2021 : Formation interne sur les modalités de l'archivage des dossiers

27/05/2021 : Visioconférence sur les procédures liées au changement de la nomenclature IOTA, DDT Service de l'eau et des ressources naturelles

01/06/2021 : Visio SEPANT / GABBTO / INPACT37 / A2RC pour formalisation d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des zones humides

03/06/2021 : Réunion publique avec les agriculteurs, NCA Environnement et la CA37 pour restitution des résultats de l'étude et diagnostic partagé des actions à mettre en place

08/06/2021 : Présentation des modalités de restauration et de gestion des petits cours d'eau (Bédoire) en fonction d'un gradient d'anthropisation, Mme BOISNEAU et étudiants de Polytech Tours (IMA)

09/06/2021 : Rendez-vous avec les étudiants de l'Université de Tours et la Société Nationales pour la Protection de la Nature concernant le projet de recherche sur les castors à Charentilly

11/06/2021 : Réunion du Comité de pilotage études ouvrages pour la restauration de la continuité écologique sur la Choisille et ses principaux affluents, DCI Environnement

25/06/2021 : Réunion du groupe de travail pour la mutualisation des connaissances concernant l'axe 6 (gestion des écoulements) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Territoire à Risque d'Inondation (TRI) de Tours, Tours Métropole Val de Loire, Direction de la Transition écologique, Mme CHENEVEAU, chargée de mission GEMAPI

29/06/2021 : Atelier participatif Trame Verte et Bleue afin d'identifier les enjeux liés aux espaces naturels et à la biodiversité pour l'élaboration du PLUI de la CC Touraine Est Vallées, Vouvray

02/07/2021 : Réunion du Comité technique concernant le projet de restauration morphologique du lit de la Choisille dans l'ENS du Val de Choisille, Conseil Départemental d'Indre et Loire, Direction de l'Environnement

03/08/2021 : Repérages dans le cadre du projet de restauration morphologique du lit de la Choisille dans l'ENS, CD37, OFB et Fédération de pêche d'Indre et Loire

19/09/2021 : Participation à l'évènement NATUR'OE sur la commune de Notre Dame d'Oé

28/09/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

30/09/2021 : Réunion à la Mairie de Fondettes avec TMVL / Fondettes / ANVAL sur les problématiques d'inondations de la rue de Chantelouze à Fondettes

12/10/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

14/10/2021 : Rencontre avec M. COURAULT, DGA de la CC Touraine Ouest Val de Loire et Mmes DESVAUX et MARIDOR-BONVOISIN du Service Environnement

15/10/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

15/10/2021 : COPIL Etude Petite Gironde

17/10/2021 : Participation à l'évènement Place du Climat dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie de Tours Métropole Val de Loire, Parc de la Gloriette

18/10/2021 : Bureau ANVAL

21/10/2021 : Comité technique Pollutions diffuses

16/11/2021 : Webinaire « Journée d'échanges techniques sur l'évaluation de la restauration hydromorphologique des cours d'eau et des milieux associés », OFB et INRAE

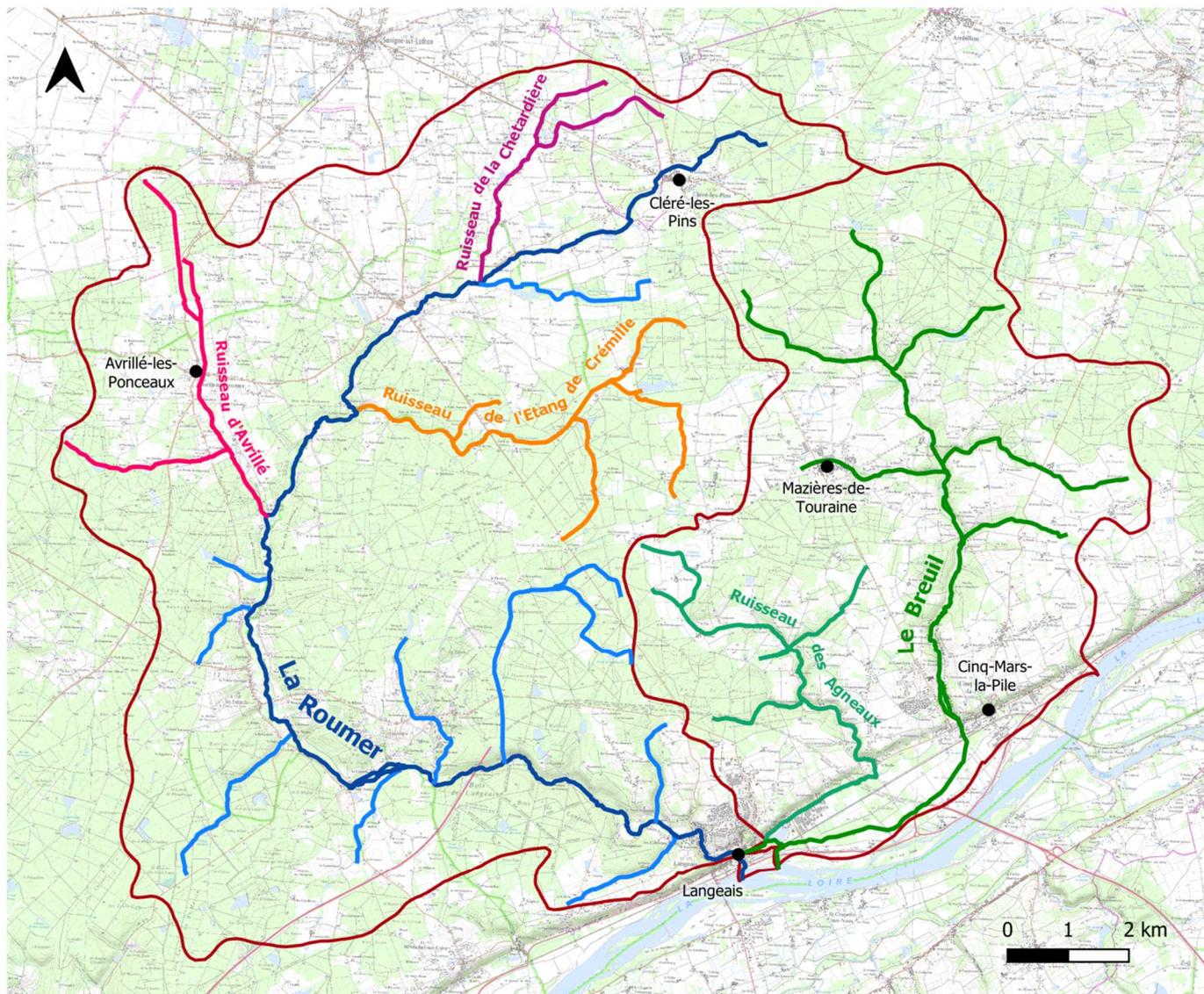
23/11/2021 : Webinaire IdealCO « Loi climat et résilience : Quel impact pour la continuité écologique des cours d'eau ? »

10/12/2021 : Séminaire en ligne « Acquisition, bancarisation et valorisation des données qualité des eaux continentales », Agence de l'eau Loire-Bretagne

14/12/2021 : 4^{ème} atelier sur les milieux aquatiques et visites de deux sites aménagés sur le bassin du Cher, présentés par le syndicat Nouvel Espace du Cher, CD37, cellule ASTER, Savonnières

15/12/2021 : Réunion du Comité de pilotage pour l'étude préalable à l'élaboration d'un programme d'actions de restauration de la morphologie de la Bédouire, Aquascop

Bassin versant de la Roumer et ses affluents



Réunions de travail, journées techniques et formations :

JANVIER / FEVRIER

12/01/2021 : Réunion du Comité de pilotage des Contrats territoriaux Choisille-Roumer et Bresme



20/01/2021 : Réunion avec un ingénieur structure pour visite des ouvrages d'arts concernés par le projet de restauration de la Roumer à Pont Boutard (Société 2MAstructure). Cette réunion fait suite à une série d'entretiens préalables avec le service ouvrage d'art du CD37 et le groupe SEMOFI afin d'obtenir des conseils pour bien préparer une étude structure à Pont Boutard (conseil/avis techniques préalables aux études prospectives à mener sur le pont dans le cadre de l'effacement des vannes de Pont Boutard et des aménagements envisagés sur le radier du pont)



21/01/2021 : Formation APAVE Habilitation électrique : Opérations d'ordre non électrique BO – exécutant – pêche à l'électricité, Fédération de pêche d'Indre et Loire



17/02/2021 : Réunion de concertation avec les élus de la commune de Coteaux sur Loire : Sollicitation du propriétaire du Moulin de Pont Boutard et d'un riverain du hameau au sujet du retrait des vannes, du contenu des projets de restauration et notamment du champ d'application réglementaire suite aux modifications récentes apportées au code de l'environnement dans le cadre de la loi climat énergie. Les réponses ont été apportées aux intéressés suite à la demande de surseoir aux travaux relayée par Monsieur le Maire de Coteaux-sur-Loire.



Cette réunion est un préalable au travail de concertation déjà entrepris avec la nouvelle équipe municipale de Coteaux-sur-Loire. Suite au changement d'équipe municipale en 2020, le technicien s'est chargé d'informer la nouvelle équipe du contexte historique et des projets en cours à Pont Boutard (Réunion d'information auprès des membres du conseil municipal).

23/02/2021 : Rapatriement des archives de l'ex-Syndicat de la Roumer au siège de l'ANVAL



23/02/2021 : Rendez-vous avec l'entreprise TSD pour visite ouvrage de Pont Boutard en vue d'établir un devis pour un carottage dans le radier de pont.



MARS / AVRIL / MAI

- Concertation et animation avec les propriétaires riverains
- Suivi de l'étude structure sur les ouvrages d'arts de Pont Boutard (Pont et Canal d'évacuation sous le moulin). Participation au diagnostic de l'état général des ouvrages (étude menée par la société 2MAstructure)
- Affichage sur site de Pont Boutard pour informer les riverains de Pont Boutard sur les travaux de retrait des vannes et d'accompagnement pour la restauration de la Roumer.
- Travaux de démantèlement des 5 vannes de Pont Boutard avec l'entreprise Varvoux TPF



Dérasement du déversoir de Pont Boutard



AVIS AUX RIVERAINS DU HAMEAU DE PONT BOUTARD

Dans le cadre de la remise en état du site liée à la désaffectation de l'usine de Pont Boutard, nous vous informons que le vannage sera démonté au cours de l'hiver 2020-2021.



Les travaux d'accompagnements visant à retrouver plus rapidement les fonctionnalités « naturelles » de la Roumer seront, quant à eux, réalisés à la belle saison (été-automne 2021).

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations à ce sujet, contactez le Syndicat des Affluents Nord Val de Loire :

06 68 35 86 53

- Gestion des accès avec les riverains (1^{ère} phase de Travaux – Talweg de la Roumer dans les prairies situées en aval de Pont Boutard). Rencontre du nouveau propriétaire du moulin de la Guerche et présentation du projet de renaturation du talweg de la Roumer (Objectif : fédérer pour privilégier la mise en valeur du fond de vallée de la Roumer tout en assurant une alimentation du Bief de la Guerche)
- Gestion des accès avec les entreprises ENVIRONNEMENT.41, SARL BIZEUL et VARVOUX TPF (Débardage et dépôts de bois ; Plateforme de stockage des matériaux et passage des engins au-dessus du Bief de la Guerche)
- Constat huissier (Maitre MICHEL) sur les ouvrages bâtis en lien avec les travaux de renaturation à Pont Boutard (Pont, Murs de soutènement, Bâtiment d'habitation)
- Maitrise d'œuvre et conduite de travaux (Reprise mare ; démolition déversoir + carottage TSD ; reprise et confortement du canal d'évacuation sous le moulin)
- Réunions au CDG37 en tant que membre suppléant de la commission consultative paritaire, catégorie B.
- Repérage des sites d'animations scolaires avec l'association couleurs sauvages et les institutrices qui ont participé au projet « état comparatif de la qualité biologique et morphologique du Breuil avant/après intervention de l'ANVAL). Participation à une des animations scolaires (rôle et missions du technicien rivière, état des lieux/diagnostic de la qualité des cours d'eau, etc...)

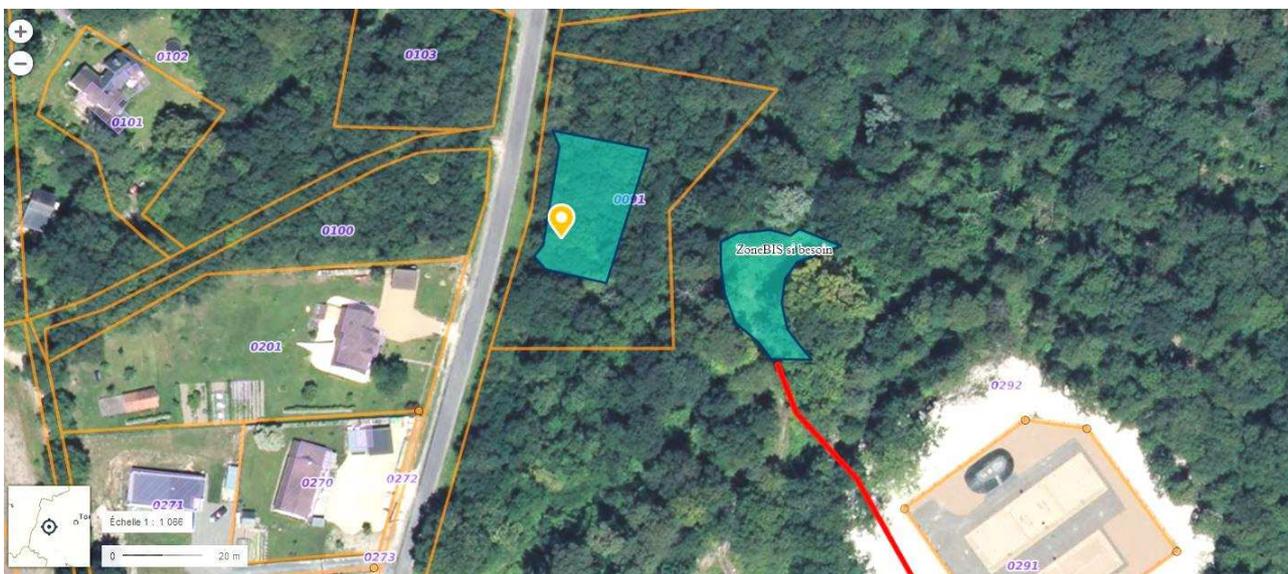


Varvoux
T.P.F.



JUIN/JUILLET/AOUT

- Affichage préalable aux phases travaux pour communiquer sur le caractère temporaire de certains aménagements réalisés (ex : passage busé pour traversée de bief). Le technicien s'est chargé de mettre en place cet affichage à partir de son matériel personnel (Colliers de fixation + tournevis + bois + crampillons et marteau)
- Réalisation de sondages pédologiques à Pont Boutard (étude de la nature des sols dans le lit de la Roumer pour évaluer la portance des sols en prévision du chantier de restauration morphologique en lieu et place de l'ancienne retenue d'eau de Pont Boutard) et à la Rouchouze (recherche d'argile pour création de mares étanches et réemploi des déblais en aménagement de banquettes)



Localisation des sites propices à création de mares forestières et réemploi d'argile pour la restauration hydromorpho (ex: Moulin Raguin)

- Réunions avec les propriétaires du Moulin du Milieu à Cinq-Mars la Pile en prévision d'une clarification du règlement d'eau (respect de la côte légale du plan d'eau et respect du débit réservé à la rivière)...Coopération avec les services de l'état et de la commune (DDT, OFB, Services techniques, Élus). Participation au suivi de l'étude hydrométrique (Aquascop) et à la mise en place de repère lisible sur site.



Echelle 2 en aval des vannes

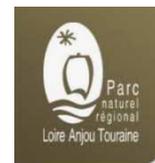
- Réunions d'échanges avec le service environnement de la CCTOVAL afin d'améliorer la connaissance des actions entreprises par l'ANVAL sur le territoire de la CCTOVAL (Souhait des élus et agents d'être mieux informés et de mettre en place une communication transversale entre les services CCTOVAL et ANVAL)



- Suivi des chantiers d'abattage et de débardage de la végétation à Pont Boutard



- Prospection partagée d'une zone humide à Langeais, lieu-dit l'Aulnay Briquart (PNR_LAT + CCTOVAL + ANVAL)
- Gestion du relationnel avec les entreprises (difficultés d'organisation avec la SAS Varvoux TPF)



SEPTEMBRE / OCTOBRE / NOVEMBRE / DECEMBRE

- Réalisation d'un inventaire piscicole sur la Roumer après abaissement du plan d'eau de Pont Boutard (juste avant travaux de restauration hydromorphologique). Participation à l'inventaire piscicole 2021 sur la Choisille aval.



- Suivi et conduite des travaux de restauration de la morphologie de la Roumer en aval de Pont Boutard (Terrassement du talweg et recharge granulométrique ; aménagement d'une rampe de franchissement et amélioration du partage des eaux entre les 2 bras Bief de la Guerche et Talweg de la Roumer)

	<p>→</p> <p>Retrait des 4 seuils et répartition des 90cm de chute sur 130ml</p>	
	<p>→</p> <p>Répartition des eaux entre bief et fond de vallée : Rehausse de radier à l'entrée du Bief</p>	

- Remise en état des clôtures après travaux de restauration de la Roumer dans les prairies d'élevage en aval de Pont Boutard (métrées + devis).

- Suite à l'incapacité de l'entreprise Varvoux de pouvoir honorer techniquement la réalisation des travaux de restauration morphologique sur la Roumer sur la zone humide de l'ancienne retenue d'eau de Pont Boutard, le technicien s'est chargé de trouver une solution technique alternative. Les zones d'accès n'étant pas suffisamment portantes pour les engins de l'entreprise, le mode opératoire prévisionnel consistait à utiliser une pelle long bras se déplaçant sur des plaques de répartition en métal. Deux entreprises ont été sollicitées pour ce chantier spécifique (SAS DUBOIS et SCAF37)
- Communication sur les travaux de Restauration de la Roumer à Pont Boutard (article NR)



**Nouvelle
République
du
09.03.2021**

coteaux-sur-loire

Suppression des vannages de Pont Boutard

Le moulin de Pont Boutard, érigé sur la Roumer au XVII^e siècle, a cessé définitivement ses activités depuis 1949. Mercredi, l'Anval (1) a procédé à la suppression des vannes de la retenue, étape clé dans les obligations de remise en état du site lié à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016. L'objectif est de retrouver une continuité écologique pour rétablir les fonctionnalités naturelles morphologiques et biologiques du cours d'eau.

La suppression des vannages entraîne celle du plan d'eau de la retenue en amont. Vives réactions des riverains qui s'étaient déjà manifestés par une pétition : gestion annuelle du vannage inadaptée, absence d'entretien et modification d'un patrimoine paysager vieux de plus de 400 ans. Un point sensible pour les anciens mais aussi pour Christian Vignardet, qui a acquis le moulin pour le restaurer il y a trois ans (sans être prévenu de cette situation).

En 2017, le syndicat avait organisé une réunion publique et réalisé un mémoire pour répondre aux questions.

Les riverains fondaient un dernier espoir sur une décision du Conseil d'État de février 2021 jugeant le décret de 2019 « empreint d'illégalité » et stipulant que les barrages ne seront pas démolis s'ils sont conformes à la circulation des poissons et sédiments.



Après la vidange du plan d'eau, les vannes viennent d'être retirées.

Or, les études menées par le syndicat ont conclu à cette suppression pour rendre à la rivière son cours initial, précisément afin de restaurer le transit, par auto-curage, des sédiments qui envasent le bief et pour retrouver la libre circulation des espèces vivantes aquatiques afin de reconstituer des habitats riches et diversifiés.

Exit donc le plan d'eau. Christian Vignardet se résout à « faire contre mauvaise fortune bon cœur » ; pour d'autres, la pilule est amère.

Fin de l'été, début de l'automne, la seconde étape verra la réalisation des travaux d'ac-

compagnement pour retrouver la dynamique fluviale et des liaisons douces avec les parcelles attenantes avec une reconstitution des berges et des zones humides. Une concertation individualisée avec chacun des propriétaires riverains permettra de tenir compte de leurs attentes et d'intégrer au mieux les remarques sur cette restauration.

Ce travail est pris en charge techniquement par l'Anval et financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Centre-Val de Loire.

(1) Anval : syndicat des Affluents Nord Val de Loire

langeais

Rétablir le cours de la Roumer

L'Anval, le syndicat mixte des Affluents du nord Val de Loire, poursuit sa reconquête du lit de la Roumer.

Après la suppression des vannages de Pont-Boutard, Martin Letellier, technicien de rivière, a présenté à des élus les travaux effectués sur 1 km en aval du pont. En effet, un seuil entraînait la majeure partie du débit vers le bief de deux anciens moulins au détriment du cours principal. Ce problème corrigé, le lit trop rectiligne et creux a été réaménagé avec une sinuosité importante. Le fond rehaussé et le réaménagement des berges stabilisées en



**Nouvelle
République
du
22.10.2021**

- Mise en place d'un projet d'étude avec la Responsable Équipe Environnement Paris - MS PPSE AgroParisTech ENGREF et un chercheur ENGREF spécialiste des politiques publiques de l'eau (sociologie et stratégie du jeu d'acteurs – Jean-Baptiste Narcy).
Le projet s'est déroulé de septembre à novembre avec les étudiant.e-s, dans le cadre de l'exercice TDE (du Terrain au Dossier d'Environnement), construit autour du sujet « Transition écologique dans le département d'Indre et Loire ». Les groupes de travail se sont penchés sur les 4 items suivants :
 - La gestion du risque inondation face au changement climatique : le cas des digues fluviales
 - **La restauration des continuités écologiques d'un cours d'eau : le cas de la Roumer**
 - La viticulture, enjeux de l'adaptation au changement climatique
 - La transition énergétique : le développement des projets d'EnR, Eolien, photovoltaïque, méthanisation

Rencontre des étudiant.e.s le Mardi 14 septembre :

Restauration des continuités écologiques d'un cours d'eau (trame bleue), l'exemple de la Roumer (affluent de la Loire - Langeais) sur un site en cours de réalisation (chantier d'effacement de plan d'eau avec travaux d'amélioration des fonctionnalités biologiques et paysagères du cours d'eau),

Martin LETELLIER, Technicien de rivières du Syndicat Mixte ANVAL

Michel BRAMARD, Inspecteur de l'Environnement-Technicien Appui technique à l'Office Français pour la Biodiversité.





MS PPSE @MsPpse · 20 sept. 2021



Restauration écologique des cours d'eau au menu de la semaine de terrain de la [#PromoPPSE21](#) sur la [#Roumer](#) avec Martin Letellier [#Anval](#) et Michel Besnard [#OFB](#) [#Touraine](#) [@Tours_Loire_V](#) [@IndreetLoire37](#)



Mise en relation des étudiants avec les différents acteurs concernés et transmissions de données bibliographiques :



MS PPSE @MsPpse · 7 oct. 2021



[#ppse2021](#) [#restauration](#) de la continuité écologique de la [#Roumer](#)
[#Langeais](#) [@CD37_touraine](#) [#AELB](#) [@PNRLAT](#) [#valde Loire](#) [@ATU_37](#)
[@LoireBretagne](#)



Suivi du travail de restitution des étudiants auprès des différents acteurs sollicités le mercredi 10 novembre 2021 (en présence du directeur générale, des responsables du SERN et SRS de la DDT d'Indre et Loire) :



MS PPSE @MsPpse · 11 nov. 2021

Le 10/11/21 présentation à #Tours par la promotion #MSPPSE2021 de leurs travaux sur la mise en œuvre de la #TransitionEcologique et de l'adaptation au #CC en Indre et Loire @Prefet37 #ddt37 @SIEIL37 @CD37_touraine @PNRLAT @NoiseAPT @C_AgroParisTech @ToursMetropole @VLangeais



- Rédaction la fiche de stage d'étude

de

d'intégration d'un projet de restauration de la continuité écologique (RCE) à une requalification plus large du centre ville de Langeais autour de la rivière.



Stage : Étude d'intégration d'un projet de restauration de la continuité écologique (RCE) à une requalification plus large du centre ville de Langeais autour de la rivière.

Conditions du déroulement du stage :

Durée et période prévues : 6 mois – entre fin mars et mi novembre 2022

Conditions d'accueil : 35h/ semaine

Service d'affectation :

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)

Lieu du stage :

Mairie de La Membrolle-sur-Choisille

Place de l'Europe- CS 13 - 37390 La Membrolle-sur-Choisille

Gratification : oui

Contexte du recrutement et définition de poste :

Le syndicat mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) a été créé le 1^{er} janvier 2019 par fusion des 4 anciens syndicats de rivières de la Bédouire, de la Bresme, de la Choisille et de la Roumer.

Il s'étend à 41 communes soit 240 000 habitants, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de 5 EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

L'ANVAL a vocation à être le gestionnaire privilégié du territoire dans la mise en œuvre des politiques de restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau.

Contexte du stage :

Si le projet RCE de Langeais qui fait l'objet du stage est relativement bien avancé sur la faisabilité technique, réglementaire et financière du projet, ce n'est absolument pas le cas en termes de concertation et de communication inhérente à ce type de projets d'aménagements et notamment à travers les multiples paramètres qui touchent au cadre de vie des Langeaisiens.

Hormis la mise en place de manœuvres coordonnées des vannages en période hivernale et quelques explications communiquées via le bulletin municipal, aucun travail de concertation et d'appropriation du projet n'a été mené sérieusement jusqu'à présent. Ce qui semble pourtant être un préalable indispensable à la réussite d'un tel projet.

Seules quelques tentatives d'appropriation politique du sujet ont été diffusées à travers le travail de restitution des études au sein du comité de pilotage (Bureaux d'études, partenaires AELB-Région-Département, élus de l'ancien syndicat de rivière et quelques employés municipaux).

Pourtant, ce projet pourrait être vu comme une "vitrine" du territoire, comme un projet de valorisation territoriale : La Roumer est un "réservoir biologique" du patrimoine naturel local; la rivière est un affluent de la Loire; sous les périmètres d'influence du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et du Syndicat Mixte Pays Loire Nature ; éléments patrimoniaux du site du château de Langeais).

Attendu général :

Comment intégrer un projet de RCE, en contexte urbain, aux dynamiques de développement local et fédérer les habitants et les usagers à la démarche ?

Objectifs du stage :

Construire et mettre en forme un support de communication synthétique (à partir des documents existants et retours d'expériences) qui viserait à donner une information simple et claire de la démarche à toutes les représentations individuelles et sociales (habitants/citoyens, riverains du cours d'eau, élus, commerçants, associations, partenaires, etc...).

Étudier et valoriser les arguments/enjeux forts à Langeais comme par exemple :

- ☞ le tourisme et le cadre de vie (nature en ville et paysages bucoliques, mise en valeur d'ouvrage d'art, du patrimoine naturel au patrimoine culturel et architectural, et vice-versa...)
- ☞ la réduction du risque inondation (libération des exutoires d'eaux pluviales actuellement ennoyés par les vannages, maintien de la capacité d'expansion en période de crue)
- ☞ la réduction du risque d'érosion/d'effondrement de berge (plus d'effet batillage, berges plus « naturelles » et moins abruptes)
- ☞ l'écologie (réapparition d'une mosaïque d'habitats pour les plantes aquatiques, les amphibiens, les poissons, les mollusques, les libellules, les oiseaux ; reconnexion des migrations d'espèces depuis la Loire vers la Roumer reconnue comme réserve/pépinière biologique ; Premier et seul complexe d'ouvrages bloquants depuis la Loire qui permettrait de rouvrir l'accès à 16km de Roumer en libre circulation pour les espèces aquatiques...trame verte et bleue)
- ☞ l'adaptation aux perturbations climatiques telle que les apports des Solutions Fondées sur la Nature (ex : maintien de zones fraîches en été par effet de circulation d'eau et d'ombrage végétal pour limiter les effets du réchauffement, création de zones humides et maintien de l'eau dans la nappe d'accompagnement de la Roumer)

Identifier les leviers (facilitateurs) en faveur de la réussite du projet, rencontrer et associer/mettre en réseau les acteurs concernés (ex : acteurs locaux clefs et intervenants/prestataires extérieurs ; représentations non-humaines comme une espèce patrimoniale ou un statut de protection reconnu, etc...).

Identifier également les freins à la réalisation et les contraintes des effets possibles de la restauration (ex : quid de l'entretien des nouveaux espaces, du type.s de gestion à posteriori).

Réalisation d'entretiens et retranscription synthétique des appréhension(s) / point(s) de blocage par les habitants et les représentants politiques locaux (changement des habitudes dans le cadre de vie et des fonctions paysagères de la rivière dormante)

Imaginer des scénarios prospectifs du paysage et des pratiques sociales de Langeais consécutif à la restauration de La Roumer

Proposer une planification adaptée et concertée des opérations en tenant compte des

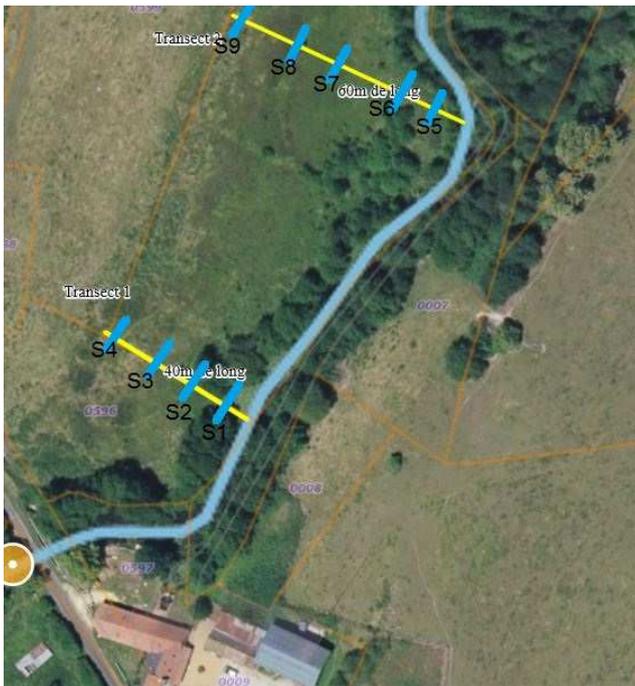
investigations complémentaires à déployer (études, visualisation, méthodes et moyens de communication, animation).

Attendus de la structure d'accueil :

- 1) **Conception/application d'un protocole d'étude pour mener à bien la concertation** avec les différentes parties prenantes du territoire concerné (méthodologie, calendrier prévisionnel/feuille de route, choix des indicateurs et des modes opératoires permettant une perception fine du contexte dans sa globalité (exemple : enquête sur les perceptions/attachements à la rivière, approches des « alliés » possibles autour de cette mise en vitrine du projet, travail d'approches historiques et socio-culturelles du site, identification des freins et des réticences, etc.)
- 2) **Accompagner le Syndicat de rivières dans la formalisation l'hypothèse d'un projet « vitrine » pour le territoire et les Langeaisien.nes** et contribuer ainsi à son acceptation par le plus grand nombre (décideurs, riverains, habitants, usagers, etc.)
- 3) **Animation partagée avec les techniciens de l'ANVAL pendant et après la préfiguration**

- Installation d'un réseau de suivi piézométrique dans la tourbière située au droit du Moulin Raguin sur la Roumer : Dans le cadre du projet RCE (effacement) sur la Roumer au moulin Raguin, un travail commun entre l'ANVAL et la Sepant a été mis en oeuvre afin d'évaluer l'impact de l'abaissement de la ligne d'eau sur la zone humide connexe, milieu assez particulier puisqu'il regroupe des espèces remarquables (parfois rares) de tourbières à la fois acidiphiles et alcalines. D'après la SEPANT et le PNR-LAT, nous sommes en présence d'un milieu assez rare et connu des naturalistes qu'il convient de suivre en parallèle des actions menées par l'ANVAL à Raguin. C'est pourquoi nous réfléchissons actuellement avec la SEPANT pour mettre en place (en « régie ») quelques piézomètres de fortune afin d'évaluer les effets sur la tourbière suite à l'abaissement de la ligne d'eau dans la zone de remous.





- Formation / initiation à la modélisation hydraulique avec le logiciel HEC-RAS



Formation de base à la modélisation en hydraulique fluviale 1D

HEC-RAS version 4.1



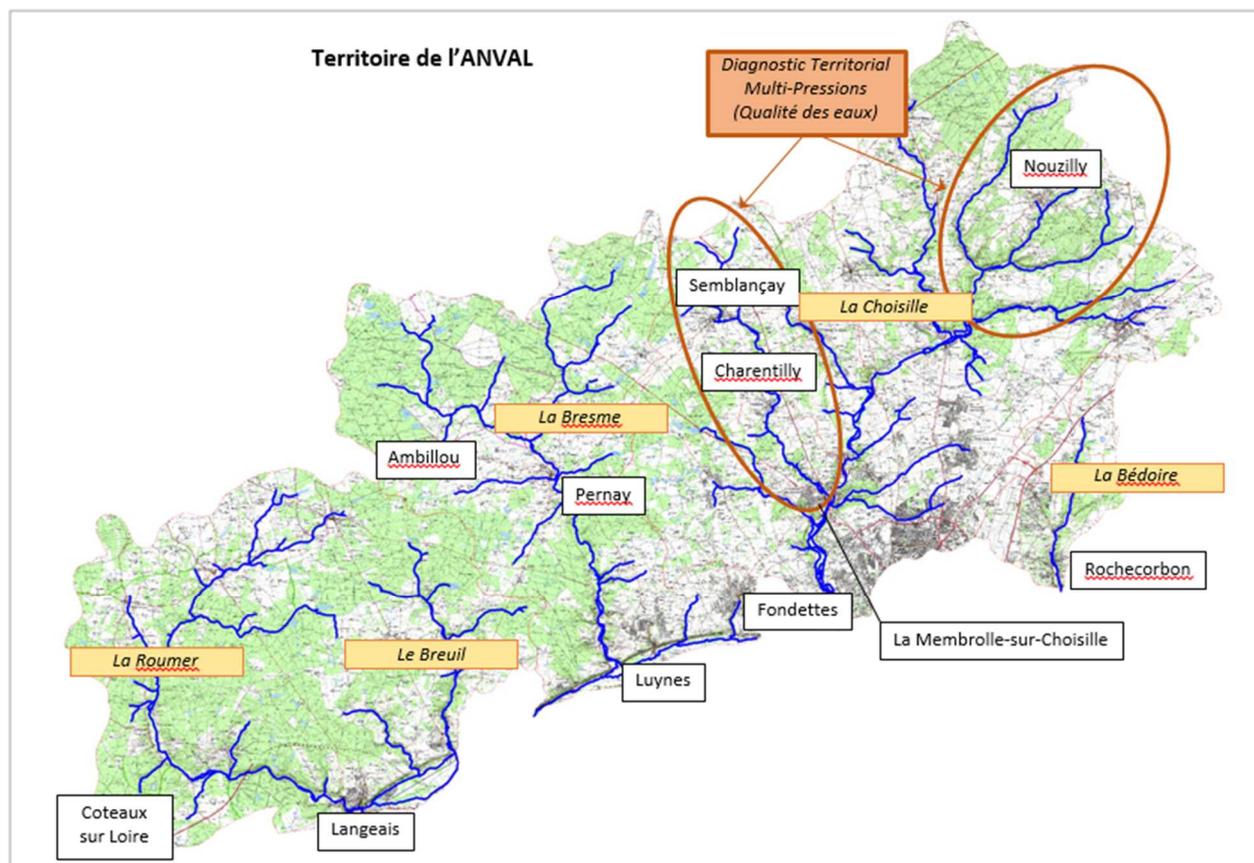
Formation du 1-12-2021

- Participation à l'évènement Place du Climat dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie de Tours Métropole Val de Loire, Parc de la Gloriette
- Webinaire « Journée d'échanges techniques sur l'évaluation de la restauration hydromorphologique des cours d'eau et des milieux associés », OFB et INRAE

- Webinaire IdealCO « Loi climat et résilience : Quel impact pour la continuité écologique des cours d'eau ? »
- Journée réseau des gestionnaires de milieux aquatiques : 4^{ème} atelier sur les milieux aquatiques et visites de deux sites aménagés sur le bassin du Cher, présentés par le syndicat Nouvel Espace du Cher, CD37, cellule ASTER, Savonnières

5 Actions du contrat territorial prévues sur l'année 2021

5.1 Construction d'un programme d'actions sur le volet Pollutions diffuses sur deux masses d'eau de la Choisille (Petite Choisille et Choisille de Chenusson)



Réunion de travail avec les agriculteurs le 3 juin 2021

Animation de la réunion partagée entre NCA Environnement, la Chambre d'Agriculture 37 et l'ANVAL.

8 agriculteurs du territoire présents à cette réunion.

- Présentation des missions de l'ANVAL par Vincent LEVEQUE
- Présentation du contexte, qualité de l'eau, données principales du diagnostic territorial réalisé en 2019 par Isabelle POTIER, NCA environnement
- Présentation d'exemples d'actions réalisées au sein de contrats territoriaux (Brenne, Manse...) par Isabelle HALLOIN de la Chambre d'Agriculture :
 - o Mener des essais, exemple implantation de cultures sous couverts ou associées, essais chez agriculteurs ou à l'INRA de Nouzilly et ferme du lycée agricole. Faire visiter et exposer les résultats
 - o Essai avec une plateforme couverts sur la Brenne, intérêt azote, vie du sol, gestion phyto, les agri sont invités à y participer.

- Possibilité de faire des visites ailleurs sur un autre territoire, ex sur la plateforme à Arvalis, avec Michel Bonnefoy, essai mené avec l'intégration du changement climatique
- Faire venir des experts (ex : Christian Barnéoud, Cédric Berger, spécialistes du sol et de la vie du sol, levier d'action important)
- Tester du matériel, avec des démonstrations, informations de toutes les exploitations
- Echange, comparaison des résultats
- Conseil individualisé (ex problème de résistance), suivi de parcelles
- Appui financier ; dans un contrat territorial, les agriculteurs sont prioritaires,
- Aides au montage du dossier
- Aménager le territoire, avec entretien adapté des zones humides, mises en place de bande tampon, favoriser les auxiliaires de cultures
- Communication, sensibilisation, articles

CHOISILLE : un contrat territorial

Pour quoi faire ?

3 juin 2021



PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA QUALITÉ DES EAUX

2 MASSES D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA CHOISILLE



La Membrolle-sur-Choisille, 3 Juin 2021



Construction et validation d'un programme d'actions 2022

Calendrier 2021 :

11/03/2021 : Rendez-vous en visioconférence avec Vincent LEVEQUE et Isabelle HALLOIN, Chambre d'Agriculture 37, pour relancer l'élaboration du programme d'actions du volet pollutions diffuses et articulation avec NCA Environnement

20/05/2021 : Visio avec NCA Environnement et CA37 pour préparation de la réunion avec les agriculteurs autour du prochain programme de lutte contre les pollutions diffuses

01/06/2021 : Visio SEPANT / GABBTO / INPACT37 / A2RC pour formalisation d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des zones humides

28/09/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

12/10/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

15/10/2021 : Point avec la CA37 sur construction du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses

21/10/2021 : Comité technique Pollutions diffuses

Novembre-décembre : finalisation du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en lien avec les partenaires techniques (CA37, GABBTO, SEPANT, A2RC) et financiers (AELB, RCVL, CD37)

Décembre-janvier : rédaction de l'avenant au CT Choisille-Roumer et Stratégie feuille de route lutte contre les pollutions diffuses

26/01/2022 : Validation en Bureau du programme de lutte contre les pollutions diffuses et restauration des zones humides

04/03/2022 : Validation de l'avenant en Comité syndical

Stratégie feuille de route :

Le programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses s'inscrit dans la continuité des études de diagnostic réalisées par le SICA puis l'ANVAL depuis 2016.

Choix des masses d'eau opéré lors du COFIL du 14 juin 2016 :

- Masses d'eau où les concentrations de pesticides les plus fortes ont été observées en 2016 ;
- Enjeux biologiques importants avec la présence de la truite fario bien que celle de l'écrevisse à pattes blanches n'ait plus été détectée depuis 2020.

Les deux masses d'eau concernées sont :

- la Choisille de Semblançay (Petite Choisille - FRGR1012) qui concerne essentiellement les communes de La Membrolle-sur-Choisille, Charentilly et Semblançay
- la Choisille de Chenusson (Choisille amont - FRGR1647) qui concerne essentiellement les communes de Nouzilly et de Saint Laurent-en-Gâtines

A noter que la Choisille de Chenusson est classée en bon état.

Toutefois, la Choisille amont (FRGR1647) présente des enjeux biologiques importants avec la présence de la truite fario bien que celle de l'écrevisse à pattes blanches n'ait plus été détectée depuis 2020.

Les faibles densités de population de truites fario relevées sur la Choisille amont (FRGR1647) en dépit de capacités d'accueil plutôt favorables en comparaison avec la Choisille de Beaumont (FGGR1024) laisse supposer un impact négatif fort de la qualité de l'eau sur ce secteur.

Diagnostic et enjeux

Principal enjeu : les produits phytosanitaires

Les mesures de nitrates dans les eaux des deux masses d'eau étudiées ne dépassent jamais le seuil de bonne qualité de l'eau

=> objectif de maintenir les concentrations de nitrates actuelles

Parmi les molécules retrouvées à des niveaux supérieurs à 0,1 µg/l figuraient principalement des herbicides :

- le glyphosate et son produit de dégradation AMPA,
- des désherbants céréales à paille (Chlortoluron, diflufenicanil, mecoprop),
- des désherbants colza (propryzamide et quinmérac)
- un désherbant de culture d'été (maïs, ...) : métolachor et ses produits de dégradation,
- un désherbant grandes cultures et jardins : MCPA

+ fongicides, anti-limaces et insecticides

Bilan des caractéristiques du milieu

Points faibles :

- Vallées encaissées au niveau de la Choisille amont (secteurs vulnérables aux ruissellements aux abords des cours d'eau),
- La nature des sols agricoles est susceptible d'engendrer des phénomènes d'engorgements hydriques avec une sensibilité au tassement et au ruissellement lorsqu'ils sont laissés à nus,
- Peu de zones tampons sur le territoire de l'étude,
- Manque de données sur les haies,
- Quantification récurrente de molécules de produits phytosanitaires dans le milieu aquatique récepteur,
- Zone classée vulnérable aux nitrates

Points forts :

- Couvert forestier important sur la Choisille Amont,
- Bon état de la ressource en eau vis-à-vis du paramètre nitrate
- Vulnérabilité aux ruissellements sur seulement 64% de la superficie totale au regard de l'occupation des sols, de la pente et des zones humides présentes.

Bilan des pratiques agricoles

20 exploitations agricoles ont été diagnostiquées (10 sur chacune des masses d'eau étudiée), représentant environ un tiers de la superficie des deux bassins versants.

Axes de progrès identifiés :

- Le développement des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (faux-semis, choix de la date de semis, adaptation de la rotation et des variétés, lutte biologique, etc.)
- Un meilleur raisonnement de la fertilisation à la parcelle pour chaque culture afin de réduire l'excédent de certains bilans azotés. Ceci est particulièrement important pour les cultures représentant une forte SAU (blé tendre, colza, orge, maïs ensilage).

Compte tenu de la présence importantes de zones sensibles au ruissellement autour des cours d'eau, des actions seront à mettre en place pour limiter les transferts de particules fines, de nitrates et de molécules phytosanitaires dans les eaux de rivières (restauration de la fonctionnalité des zones humides en fonds de vallées, création de zone tampon).

Bilan des pratiques non-agricoles

- Toutes les communes appliquent encore des produits phytosanitaires sur le territoire des bassins versants au niveau du cimetière et parfois du terrain de sport,
- Traitement des pistes et des voies pour des raisons de sécurité (ligne TER Le Mans-Tours qui borde le bassin versant de la Petite Choisille),
- Des dysfonctionnements ont été relevés sur certaines station d'épuration du territoire (dépassement ponctuels de normes sur les paramètres MES et azote, passages d'effluents bruts via le trop plein, etc.),
- De nombreuses installations ANC ne sont pas aux normes et les données ne sont pas géo-localisées.

Les zones humides

Un inventaire et une caractérisation des zones humides ont été réalisés sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Choisille.

Plus de 950 ha de zones humides ont été identifiées et délimitées, soit 5 % de la surface totale du territoire d'étude.

Les zones humides ont régressé de 65 % depuis le XIXème siècle.

L'analyse bibliographique et les inventaires ont identifié 30 espèces végétales patrimoniales liées aux milieux humides (menacées en Région Centre Val de Loire ou protégées). A cela s'ajoute 8 espèces connues historiquement mais non retrouvées depuis 2000.

- 4 sites à forts enjeux de préservation de la biodiversité sur le bassin de la Petite Choisille (FRGR1012) et de la Choisille de Chenusson (FRGR1647).
- 19 sites sont identifiés comme d'importance majeure pour la qualité de l'eau au regard de la convergence des eaux de drainage des terres agricoles.

Stratégie d'actions sur le volet agricole dès 2022

Les propositions d'actions ci-dessus sont issues des travaux menés par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire dans la continuité du diagnostic réalisé par NCA Environnement mais également d'une concertation de co-construction initiée en 2020 avec les acteurs du territoire dont les exploitants agricoles.

Typologie d'actions :

- Recherche de références afin de disposer de références adaptées au contexte pédoclimatique du bassin versant et de servir de support de démonstration
- Animations collectives afin de créer une émulation collective, constater et partager des nouvelles techniques ou façon de faire
- Appui individuel pour accompagner le changement voire sécuriser la prise de décision de l'exploitant. C'est l'objet des actions de diagnostics et conseils individuels.

Trois axes de travail :

- Développer des techniques économes en intrants
 - o Avec les mêmes cultures et même assolement, identifier et développer des techniques économes comme par exemple l'association de cultures, la lutte alternative, le désherbage mécanique, etc.
- Développer des systèmes et filières favorables à la qualité de l'eau
 - o Raisonner sur l'ensemble de la rotation à des fins de limitation du recours aux produits phytosanitaires comme par exemple le test (rotations innovantes, plus longues et intégrant par exemple du lin ou des légumineuses).
 - o Accompagner la conversion en agriculture biologique (étude de faisabilité, approche par filière, etc.)

- Développer des techniques et aménagements réduisant les risques de transfert de produits phytosanitaires.
 - o modalités de gestion de l'interculture (de son implantation à sa destruction voire sa valorisation) mais aussi le recours aux techniques de l'agriculture de conservation des sols.
 - o Aménagement du parcellaire, mise en place de zones tampons (herbacées ou arbustives) ou d'aménagement contribuant au « ralentissement » des eaux (zones humides artificielles, ...).

Ainsi pour 2022, il a été proposé par la Chambre d'Agriculture 37 :

- De mettre en place un site d'acquisition de références sur le lycée de Fondettes qui pourrait servir de plateforme de démonstration de techniques et rotations limitant les risques de pollution par les phytosanitaires.
- D'organiser un déplacement sur une exploitation diversifiée, irrigante et s'étant tournée vers la conversion en agriculture biologique récemment. L'objectif étant d'appréhender la gestion du changement et illustrer les constats positifs ou négatifs de la conduite sans phytosanitaire conventionnel.
- D'étudier la faisabilité de mesures agro-environnementales adaptées au territoire.
- De réaliser des premières communications sur les dispositifs financiers disponibles pour des investissements agro-environnementaux.

Stratégie d'actions sur le volet non-agricole en 2023-2025

Trois axes de travail :

- Réaliser des aménagements réduisant les risques de transfert de produits phytosanitaires (création de zones tampons humides artificielles au niveau de la convergence des eaux)
 - o Sur des parcelles communales pour des raisons d'efficacité (maîtrise foncière et possibilité d'apporter des financements publics)
- Restauration des zones humides prioritaires au regard des enjeux patrimoniaux et de qualité des eaux
- Accompagnement des collectivités locales dans la réduction du recours aux produits phytosanitaires (cimetière, terrain de sport)

Plan de financement - Programme d'actions 2022 – Volet Pollutions diffuses

DENOMINATION DES ACTIONS	Coûts prévisionnels des actions 2022 (€ TTC)	Dépenses éligibles AELB 2022 (€ TTC)	AELB			RCVL			CD37			ANVAL			CA37		
			Subventions		Echéancier d'engagement (€)	Subventions		Echéancier d'engagement (€)	Subventions		Echéancier d'engagement (€)	Participation		Echéancier d'engagement (€)	Participation		Echéancier d'engagement (€)
			Taux (%)	Montants d'aides prévisionnels (€) 2022	2022	Taux (%)	Montants d'aides prévisionnels (€) 2022	2022	Taux (%)	Montants d'aides prévisionnels (€) 2022	2022	Taux (%)	Montants de participations prévisionnels (€) 2022	2022	Taux (%)	Montants de participations prévisionnels (€) 2022	2022
Accompagnement collectif des agriculteurs (CA37)	18 640 €	12 760 €	50	6 380 €	6 380 €	0	- €	- €	0	- €	- €	25	3 190 €	3 190 €	-	9 070 €	9 070 €
Etude perspective du Bio sur le territoire élargi (ANVAL)	3 360 €	3 360 €	0	- €	- €	0	- €	- €	0	- €	- €	100	3 360 €	3 360 €	0	- €	- €
Suivi phyto (ANVAL)	7 800 €	7 800 €	50	3 900 €	3 900 €	0	- €	- €	30	2 340 €	2 340 €	20	1 560 €	1 560 €	0	- €	- €
Animation générale réduction des transferts (ANVAL)	26 000 €	26 000 €	60	15 600 €	15 600 €	20	5 200 €	5 200 €	0	- €	- €	20	5 200 €	5 200 €	0	- €	- €
Communication (ANVAL)	4 000 €	4 000 €	60	2 400 €	2 400 €	0	- €	- €	10	400 €	400 €	30	1 200 €	1 200 €	0	- €	- €
TOTAL	59 800 €	53 920 €		28 280 €	28 280 €		5 200 €	5 200 €		2 740 €	2 740 €		14 510 €	14 510 €		9 070 €	9 070 €

5.2 Actions ou travaux inscrits au contrat territorial

Malgré le report de l'ensemble des actions 2020 sur l'année 2021, un grand nombre d'opérations a pu être réalisé.

Les travaux qui ne sont pas terminés sur 2021, seront achevés au plus tard en 2022 pour respecter le planning prévisionnel prévu au contrat.

Le tableau de la page suivante fournit les informations générales pour chaque opération qui seront détaillées dans le présent rapport.

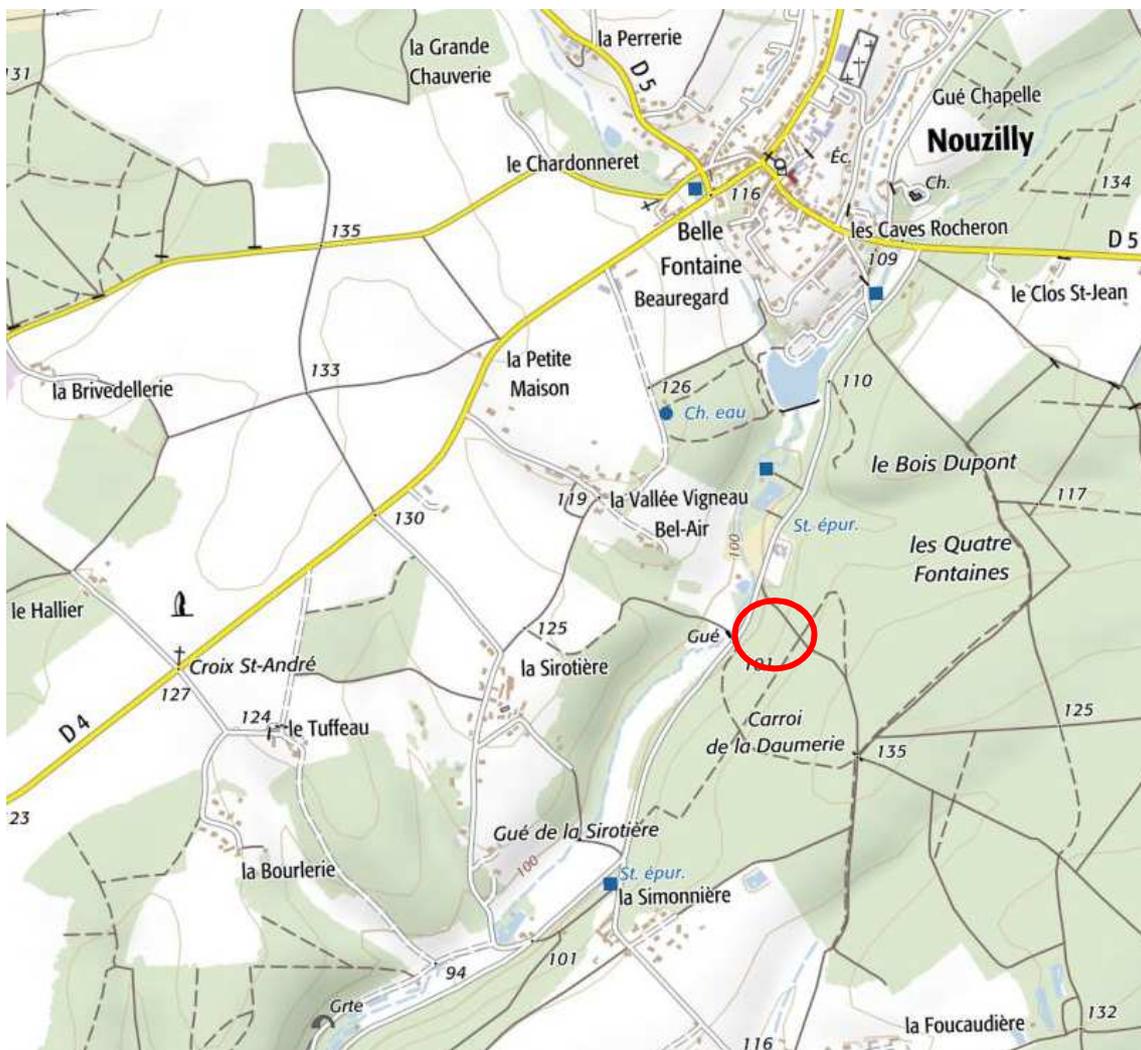
Restauration de la continuité et restauration morphologique bassin Choisille tranche 2021 - 2022

	montant TTC	année CT	budget	réalisation	code ME	code ROE	linéaire
Aménagement de cours d'eau liste 2 et ZAP anguille							
Gué du Lourieux (remplacement busage)	18 000 €	2020	2020	100%	FRGR1647	ROE 57416	
Restauration de la morphologie							
Gué de la Sirotière (remplacement busage)	12 000 €	2020	2020	100%	FRGR1647	ROE 57415	
Siphon béton le Guéret (effacement)	3 000 €	2020	2020	100%	FRGR0313	ROE 24613	
Seuil Moulin Robert (effacement)	1 200 €	2020	2020	annulé	FRGR1012	ROE 24613	
Aval Moulin de Fresnay-confluence Choisille de Chenusson (recharge)	34 500 €	2020	2020 - 2021	100%	FRGR1647		665 ml au lieu de 470 m
Les Caves - confluence Ruau de l'Arche (recharge)	36 000 €	2020	2020 - 2021 - 2022	35%	FRGR1647		540 ml
Moulin de Fresnay (remplacement busage)	35 000 €	2020	2022	0%	FRGR1647	ROE 57408	
La Simonnière (remplacement busage)	31 000 €	2021	2022	0%	FRGR1647	ROE 57414	
Rue du Moulin Million (remplacement busage)	32 000 €	2020	2022	0%	FRGR0313	ROE 57414	
La Côte d'Azur - l'Arche (recharge)	13 000 €	2021	2021	100%	FRGR1647		400 ml au lieu de 282 m
Amont Moulin Moreau (Aménagement seuil)	3 000 €	2022	2022	0%	FRGR1012	ROE 57679	

Restauration de la continuité et restauration morphologique - Bassin de la Roumer							
	montant TTC	année CT	budget	réalisation	code ME	code ROE	linéaire
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)							
Moulin de Pont Boutard - La Roumer	133 000 €	2020	2020-2021-2022	60%	FRGR2217	ROE 51280	

Restauration de la continuité écologique

Aménagement de cours d'eau liste 2 et ZAP anguille



Localisation de l'ouvrage à remplacer sur la commune de Nouzilly

Passage busé du Gué du Lourieux, Choisille de Nouzilly (Nouzilly 37800)



amont

aval

Situé sur la Choisille de Nouzilly, l'ouvrage actuel supporte le chemin rural qui rejoint la Sirotière. Il est composé de 2 buses cylindriques juxtaposées de Ø intérieur 600 mm, posées sur le fond du lit du cours d'eau. La largeur de l'ouvrage est de 2,00 m et la longueur de 2,20 m avec une largeur de chemin d'environ 2,00 m. Depuis 2016, les crues successives ont fortement détériorer l'ouvrage qui est depuis entièrement déchaussé et menace de s'effondrer.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VARVOUX TPF les 5 et 6 mai 2021.

Montant inscrit au CT : 18 000 € TTC

Montant facturé : 15 790,56 € TTC



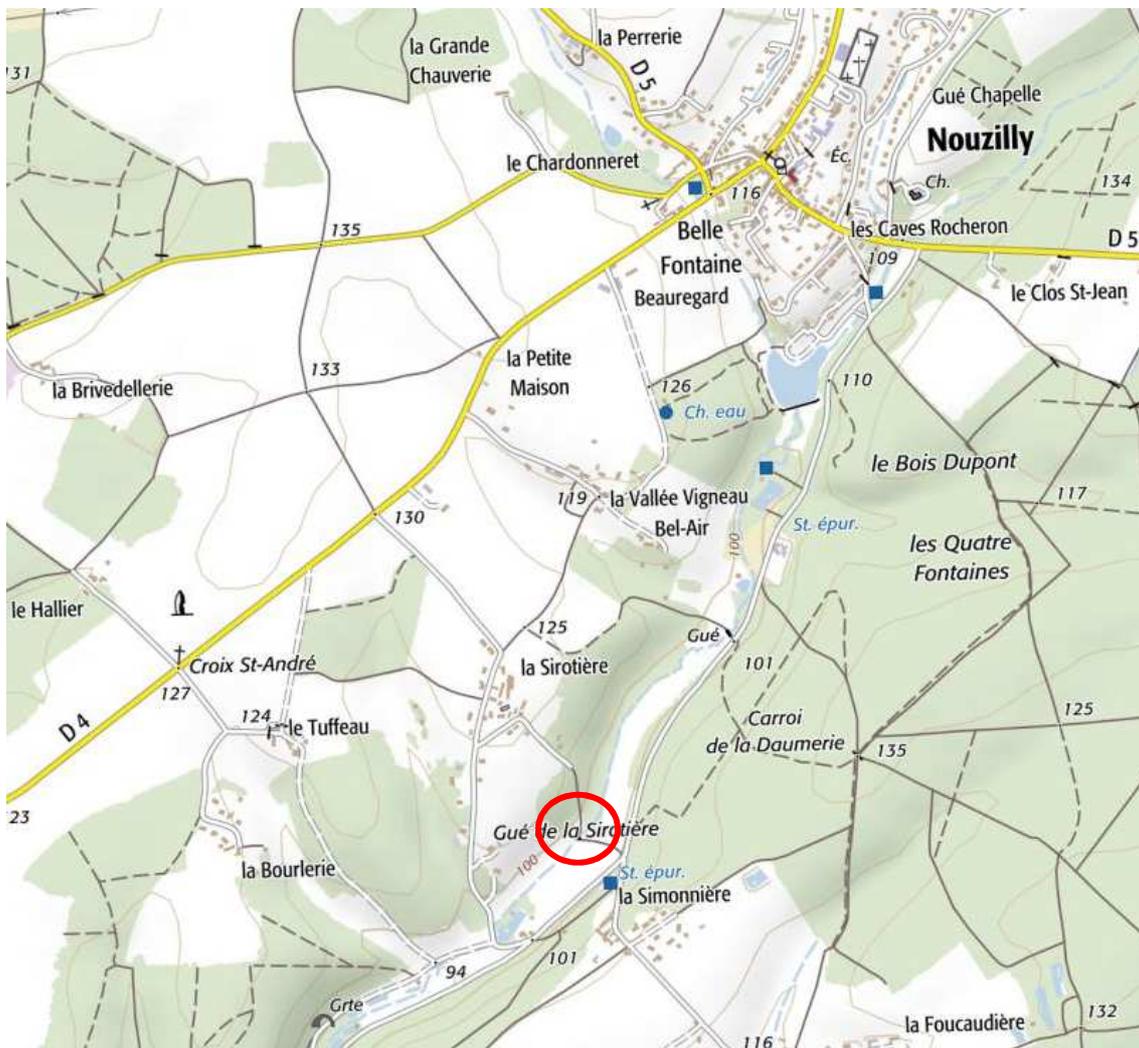
Préparation de l'assise du cadre en béton et opération de levage



Vue du cadre en place avec les enrochements périphériques et la recharge sous l'ouvrage

Restauration de la morphologie

Ouvrage inférieur à 50 cm



Localisation de l'ouvrage à remplacer sur la commune de Nouzilly

Passage busé du Gué de la Sirotière, Choisille de Nouzilly (Nouzilly 37800)



Situé sur la Choisille de Nouzilly, l'ouvrage actuel permet au sentier pédestre de franchir le cours d'eau. Il est composé d'une buse de Ø intérieur 600 mm, posée sur le fond du lit du cours d'eau. La longueur est de 2,00 m avec une largeur de sentier légèrement inférieure. Le propriétaire riverain à l'aval est en limite de l'ouvrage actuel avec un grillage. L'ouvrage est en charge en période de crue.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VARVOUX TPF les 29 et 30 avril 2021.

Montant inscrit au CT : 12 000 € TTC

Montant facturé : 14 484,12 € TTC



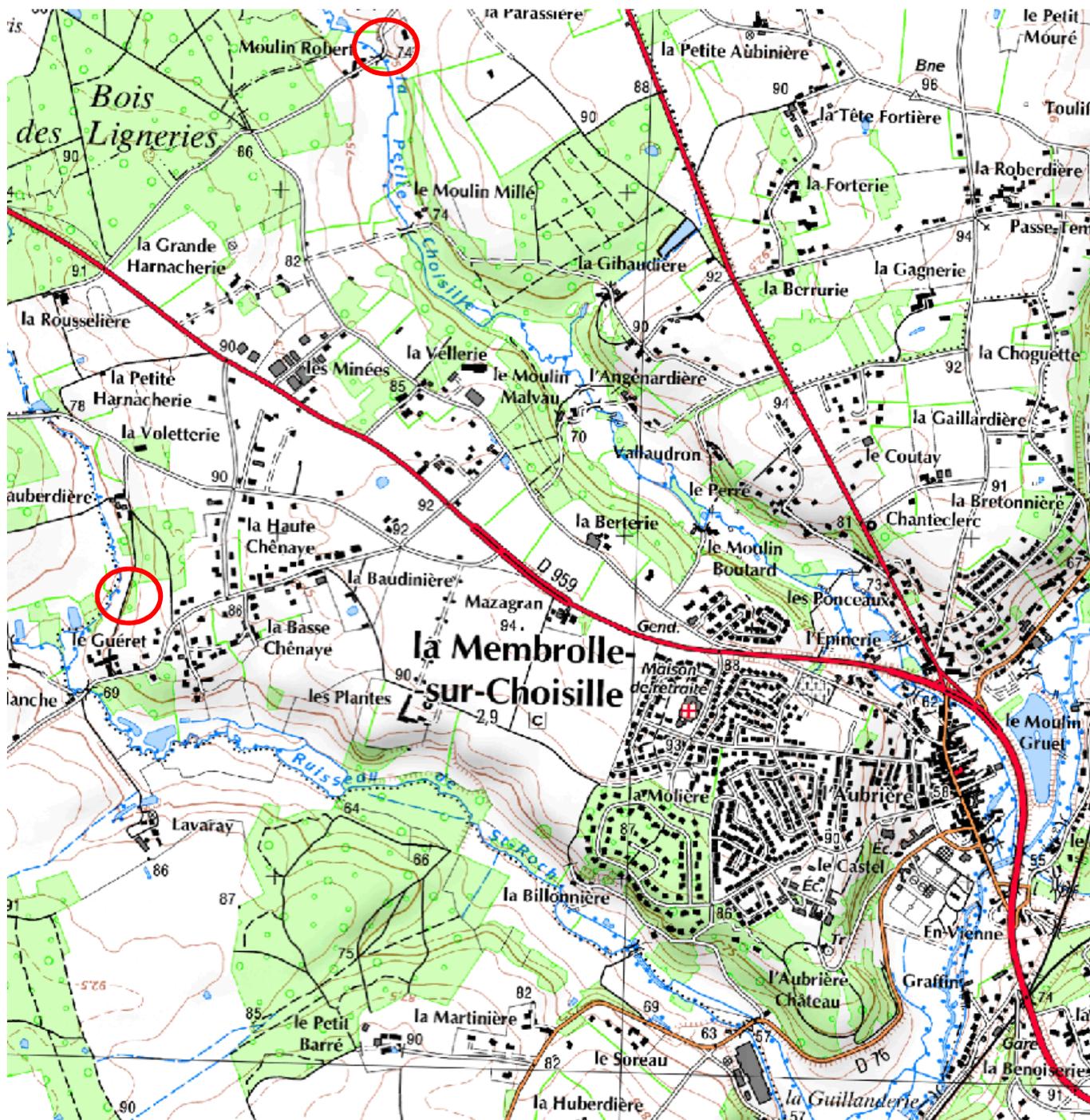
Dépose de l'ancien busage et levage du cadre en béton préfabriqué



Mise en place du cadre et des aménagements périphériques



Effacement



Localisation des ouvrages à effacer sur la commune de la Membrolle sur Choisille

Siphon béton, le Guéret, Ruisseau de Beauregard (la Membrolle sur Choisille 37390)



L'ouvrage en béton est situé à l'amont immédiat du passage à gué du Guéret. Il cale la ligne d'eau du Ruisseau de Beauregard (affluent du Ruisseau de Saint Roch) qui s'écoule comme au travers d'un siphon. L'opération consiste à démanteler l'ouvrage et évacuer les matériaux pour rétablir le libre écoulement du ruisseau.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VARVOUX TPF le 26 avril 2021.

Montant inscrit au CT : 3 000 € TTC

Montant facturé : 720 € TTC



Accès de la pelle en zone boisée jusqu'à l'ouvrage et évacuation des matériaux



Seuil du Moulin Robert, la Petite Choisille (la Membrolle sur Choisille 37390)



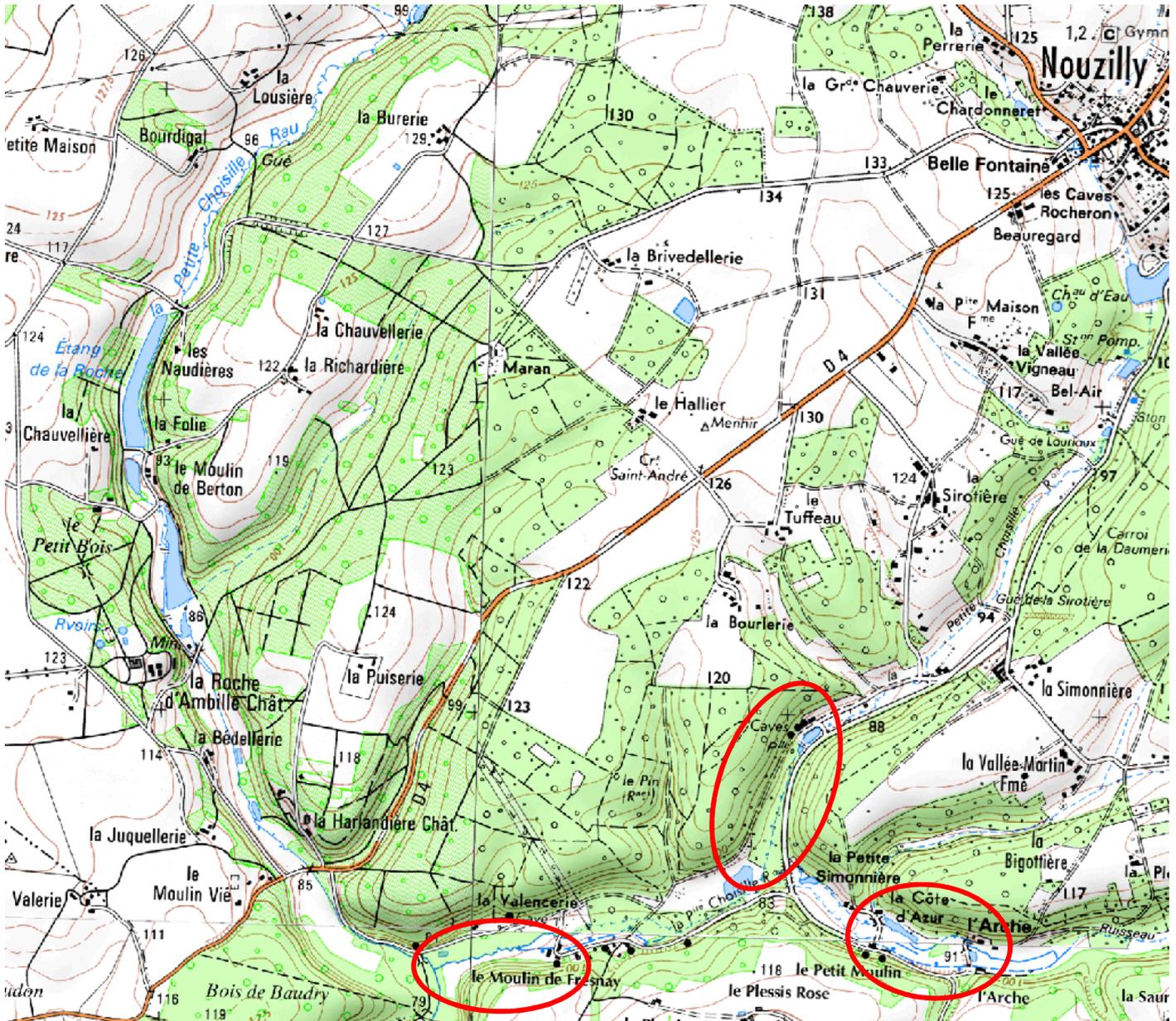
Le seuil est composé de blocs massifs qui calent la ligne d'eau de la Petite Choisille. Sa disposition a provoqué une sédimentation importante du secteur amont qui est la station d'inventaires hydrobiologiques de la station représentative de la masse d'eau (04449001). L'opération consiste à retirer les blocs pour rétablir le transport sédimentaire.

Une rencontre a eu lieu le 21 mai 2021 avec M. MARAIS, Président de l'ANVAL, et le propriétaire de l'ouvrage qui s'oppose à son effacement.

L'impact se portant principalement sur le transport sédimentaire, il a été décidé d'annuler l'opération, cet ouvrage pouvant être régularisé par le propriétaire sur simple déclaration au Service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT.

Opération annulée budgétée à 1 200 € HT

Restauration de cours d'eau



Localisation des secteurs qui feront l'objet d'une restauration morphologique du lit par recharge

Ces trois secteurs qui n'ont pas fait l'objet de travaux dans le précédent contrat territorial, vont être restaurés par recharge en matériaux alluvionnaires.

Une pollution accidentelle d'origine agricole en 2015 a provoqué une mortalité piscicole significative sur l'axe du Ruisseau de l'Arche, dont deux truites fario adultes.

Ils présentent néanmoins un fort potentiel pour la truite fario (truitelles et adultes) qui a été observée ces dernières années lors de prospections (2019), de suivis des frayères (2015) ou d'inventaires piscicoles d'état initial (2020). La morphologie de ces secteurs est intéressante du point de vue de la sinuosité du lit, mais la quantité et les matériaux de l'armature du fond, composée essentiellement de petites fractions granulométrique et de débris organiques, réduit la diversité des habitats.

Aval du Moulin de Fresnay jusqu'à la confluence avec la Choisille de Chenusson (Ruau de l'Arche, 470 ml)



A l'amont immédiat de ce secteur, des travaux de remplacement du busage du Moulin de Fresnay (prévus initialement en 2021) permettront de rétablir la continuité écologique en complément des aménagements rustiques et de l'effacement réalisés en 2014, 300 m et 400 m à l'amont du moulin. Depuis la confluence avec la Choisille de Chenusson à l'aval, c'est l'axe principal qui donne accès à la Choisille de Nouzilly et à l'amont du Ruisseau de l'Arche.

La création des accès a été réalisée par la SARL Environnement 41 du 2 au 17 juin 2021.

Création des accès

Montant inscrit au CT : 12 880 € TTC

Montant facturé : 10 752 € TTC

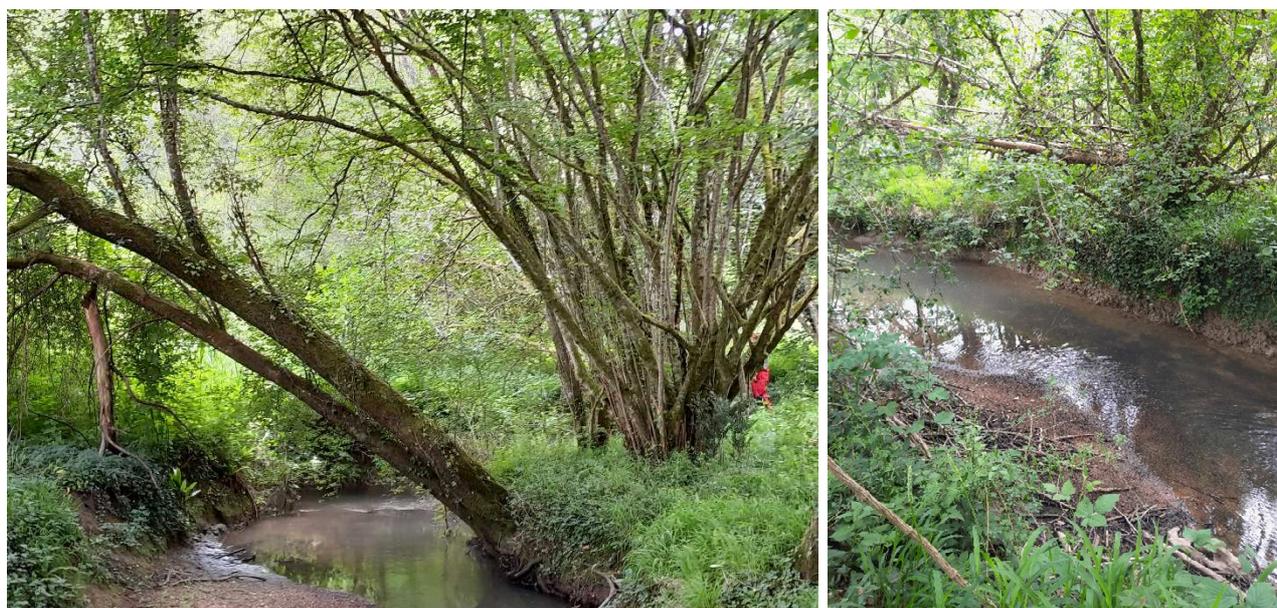
Les travaux de recharge ont été réalisés par la SARL Environnement 41 du 4 au 19 octobre 2021.

Travaux de recharge

Montant inscrit au CT : 21 620 € TTC

Montant facturé : 26 976 € TTC

Ces travaux ont permis de restaurer le lit du ruisseau sur 665 ml au lieu des 470 ml prévus initialement.



Secteur à l'aval du Moulin de Fresnay avant la création des accès pour les engins



Livraison des matériaux sur plateforme à proximité du secteur à restaurer



Lit du cours d'eau avant recharge



Lit du cours d'eau après recharge et créations de têtes de radiers pour la reproduction des truites

La Côte d'Azur jusqu'à l'Arche (Ruau de l'Arche, 282 ml)



A l'amont immédiat de ce secteur, des travaux de suppression d'ouvrages et de recréation du lit d'origine du Ruisseau de l'Arche ont été réalisés en 2014.

La création des accès a été réalisée par la SARL Environnement 41 du 31 mai au 2 juin 2021.

Création des accès

Montant inscrit au CT : 2 350 € TTC

Montant facturé : 2 346 € TTC

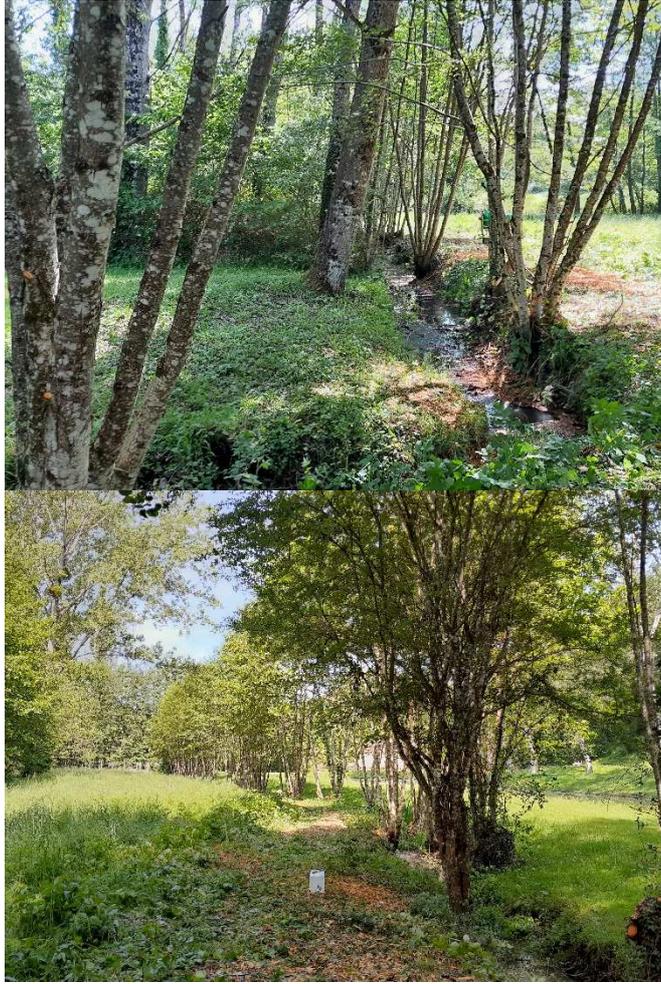
Les travaux de recharge ont été réalisés par la SARL Environnement 41 du 23 au 30 septembre 2021.

Travaux de recharge

Montant inscrit au CT : 10 650 € TTC

Montant facturé : 8 724 € TTC

Ces travaux ont permis de restaurer le lit du ruisseau sur 400 ml au lieu des 282 ml prévus initialement et de retirer le dernier ouvrage présent au lieu-dit l'Arche.



Création des accès le long du ruisseau



Reméandrage de la zone rectiligne et recharge du lit



Suppression du dernier ouvrage au lieu-dit l'Arche

Les Caves jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de l'Arche ou de la Fontaine (Choisille de Nouzilly, 540 ml)



Ce secteur resté préservé du point de vue morphologie (sinuosité), serpente dans un fond de vallée boisé difficile d'accès. Les ouvrages existants à l'amont du bassin, dont le plan d'eau communal sur cours à l'aval du bourg, ont occasionné un blocage du transport sédimentaire et un appauvrissement progressif en matériaux. Le potentiel de colonisation par la truite fario et ses espèces d'accompagnement est important sur cet axe. Des travaux de remplacement de busages sont prévus dès 2020 (présentés dans le mémoire) ainsi qu'en 2021 pour compléter les travaux de restauration du lit par recharge.

La création des accès a été réalisée par la SARL Environnement 41 du 22 au 28 juin 2021.

Création des accès

Montant inscrit au CT : 11 160 € TTC

Montant facturé : 9 792 € TTC

Les travaux de recharge seront réalisés par la SARL Environnement 41 sur l'année 2022.

Travaux de recharge

Montant inscrit au CT : 24 840 € TTC

Montant du bon de commande émis : 17 556 € TTC



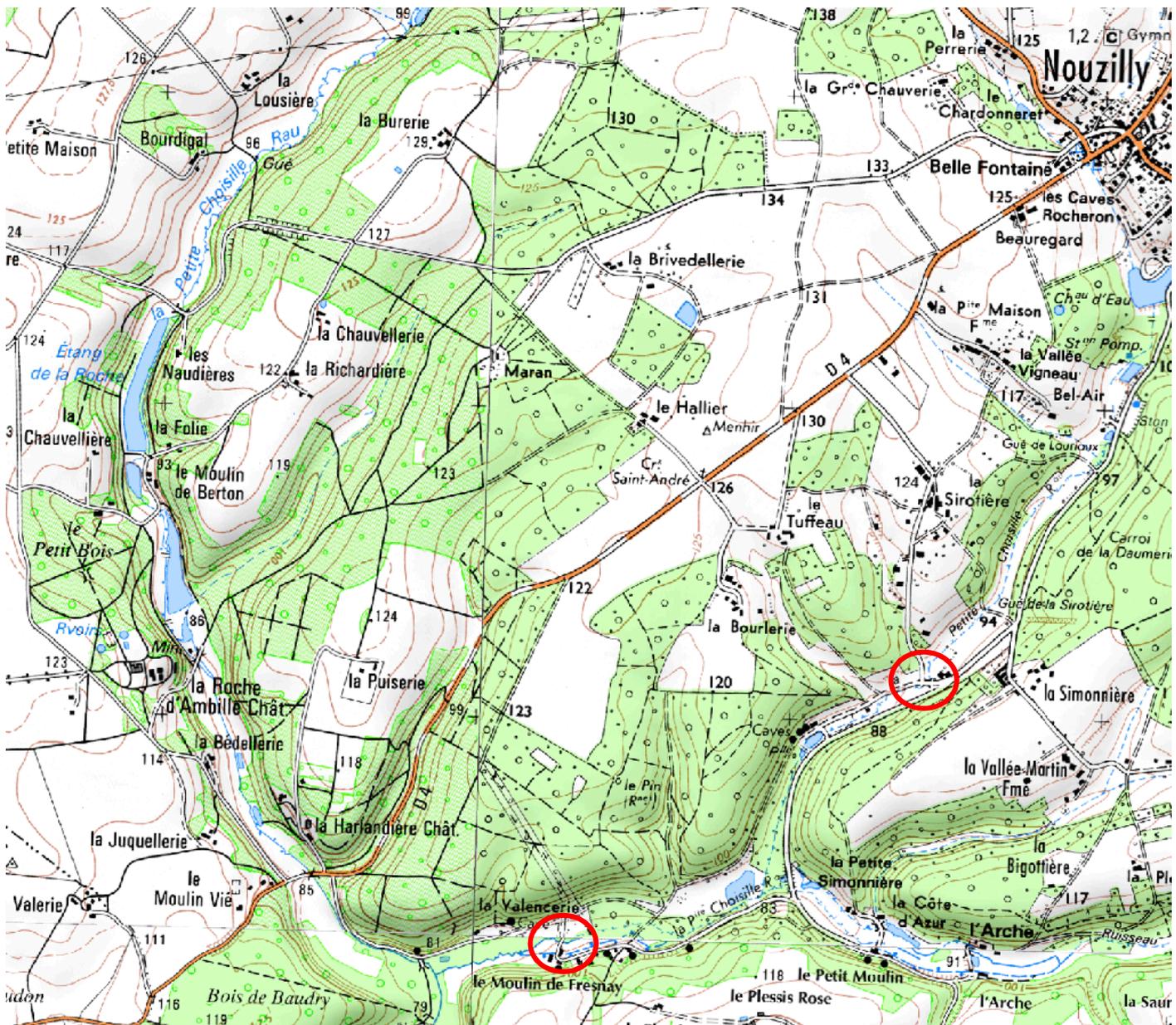
Restauration de la morphologie : Opérations reportée sur l'année 2022

Ouvrage inférieur à 50 cm

Les opérations de remplacement d'ouvrages présentées ci-après, s'inscrivent dans la continuité des travaux de la tranche 2020 de restauration de la continuité écologique et de la morphologie sur les axes du Ruisseau de l'Arche et de la Choisille de Nouzilly.

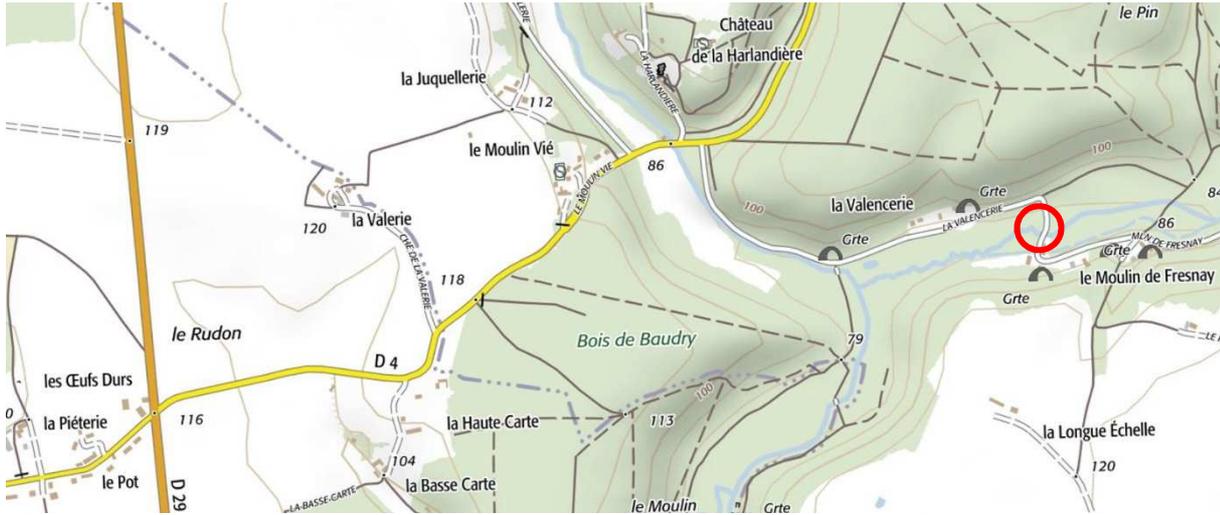
La présence de la Truite fario et ses espèces d'accompagnement observées lors des inventaires piscicoles d'état initial avant travaux laissant espérer une colonisation et une représentation plus importante à court et moyen terme.

D'autre part, il est permis de supposer que la proximité immédiate de la station représentative de la masse d'eau (04055810) puisse bénéficier de opération et voir l'indice IPR évoluer favorablement dans les années à venir ;



Localisation des ouvrages à remplacer sur la commune de Nouzilly

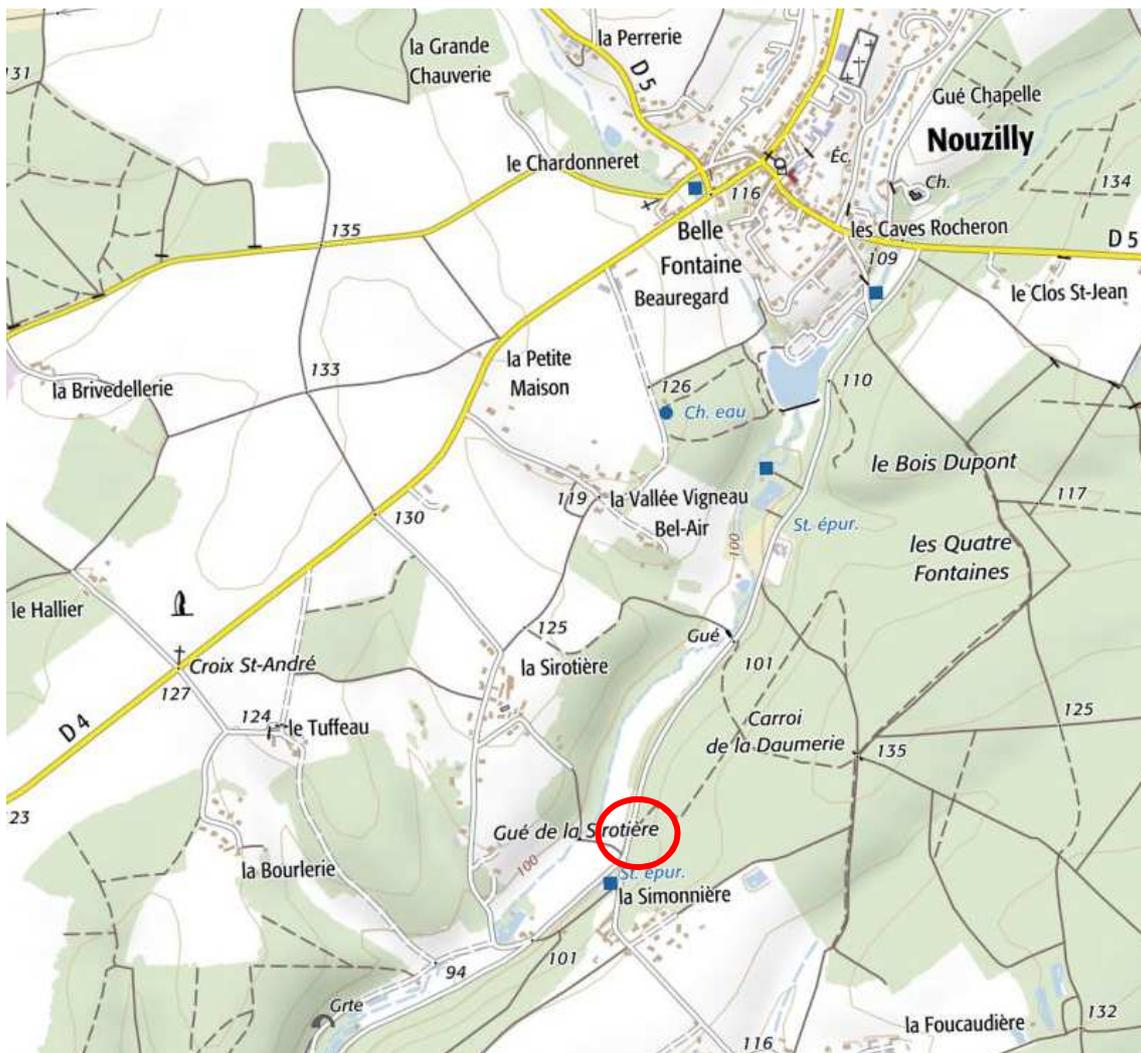
Passage busé du Moulin de Fresnay à Nouzilly (37800)



Vue aval de l'ouvrage

L'ouvrage actuel supporte la route communale de la Valencerie. Il est composé de 3 buses cylindriques juxtaposées de \varnothing intérieur 800 mm qui semblent reposer sur le fond du lit du cours d'eau à l'amont et sur des enrochements à l'aval. La largeur de l'ouvrage est de 3,00 m, la hauteur entre le fond du lit et la chaussée est de 1,20 m à l'amont et 2,00 m à l'aval (fosse de dissipation) et la longueur de 6,00 m avec une largeur de chaussée de 3,10 m. L'ouvrage a subi une érosion à l'aval du fait de la chute d'eau et de la mise en charge en période de crue.

Passage busé de la Simonnière, Nouzilly (37800)



L'ouvrage actuel supporte la route communale de la Sirotière. Il est composé de 2 buses cylindriques juxtaposées de \varnothing intérieur 600 mm, posées sur le fond du lit du cours d'eau. La largeur de l'ouvrage est de 1,80 m et la longueur de 5,00 m avec une largeur de chaussée d'environ 4,00 m. située dans un virage. L'ouvrage est en charge en période de crue.

Passage busé de la rue du Moulin Million à la Membrolle sur Choisille (37390)



L'ouvrage actuel permet d'accéder à la maison d'habitation située au n°12 bis de la rue du Moulin Million. Il est composé de 2 buses cylindriques juxtaposées de \varnothing intérieur 800 mm, posées sur le fond de l'ancien bief. La largeur de l'ouvrage est de 2,30 m, la hauteur du parement en parpaing de 2,35 m et la longueur de 9,00 m. L'ensemble de l'ouvrage subit une déstabilisation du fait de la présence d'arbres en périphérie et de l'affaissement d'une buse dans la partie aval.

Etude ouvrages pour la restauration de la continuité écologique

Restauration de la continuité écologique portant sur une sélection
d'ouvrages situés sur la Choisille et ses principaux affluents

Phase DIA-AVP

Le 11 juin 2021



Lors du Comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 11 juin 2021, le bureau d'études DCI Environnement a présenté l'état de l'avancement de l'étude et les 3 des 7 ouvrages pour lesquels il était nécessaire de statuer sur les scénarios à développer à l'AVP.

N°OH	Nom OH	DIAG	AVP
1	Moulin Boutard/Malvau	2021	Scénario choisi AVP en cours
2	Ruisseau de St Roch Aval	2021	Scénario choisi AVP en cours
3	Moulin Graffin	2021	Scénario à définir Attente DDT pour statut légal
4	Moulin de la Roche d'Ambille	2013	Scénario à définir Attente de validation du nouvel acquéreur
5	Lavoir de Charentilly	2013	Scénario choisi AVP en cours
6	Moulin de Berton	2021	Scénario choisi AVP en cours (Mise en œuvre conditionnée à la réalisation de travaux au moulin de la Roche d'Ambille)
7	Moulin Garot	2013	Scénario choisi AVP en cours

Plusieurs rencontres avec les propriétaires concernés ont eu lieu depuis la réunion du mois de juin ainsi que des compléments d'ordre juridiques apportés par le Service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT.

Le bureau d'études DCI Environnement prévoit de travailler sur les AVP début 2022 pour envisager un Copil fin février intégrant les termes des différents échanges.

Etude pour la renaturation et l'aménagement de la Petite Gironde



Étude pour l'aménagement et la renaturation du cours de la Petite Gironde

Comité de pilotage

15 octobre 2021



Lors du Comité de pilotage de l'étude réuni le 15 octobre 2021, le bureau d'études NCA Environnement a présenté la restitution du diagnostic de terrain (début juillet 2021).

Calendrier

- Octobre – novembre 2021 :
 - NCA finit de rédiger le rapport d'avancement dans la limite des données disponibles
 - La direction du cycle de l'eau (Vincent Soulard) s'est engagée à répondre en novembre 2021 aux questions suivantes : faisabilité d'accélérer le calendrier et à quel coût.
 - Estimation du surcoût de la fourniture accélérée des données de rejet du SDEP.
 - Les parties prenantes sur l'étude des mesures compensatoire de la ZAC de la Roujolle (Saint-Cyr-sur-Loire et Théma) se prononcent sur la possibilité de ne faire les aménagements qu'une fois la présente étude réalisée pour pouvoir coordonner l'intervention.
- Fin Novembre 2021 : En fonction des diverses données et informations disponibles, probable OS d'arrêt, définition d'un échéancier provisoire, information à l'ensemble du CoPil.
- 2022 :
 - Informations régulières quant aux possibilités de reprises de l'étude
 - Reprise et finalisation de l'étude une fois les rejets quantifiés
- Décembre 2022 : Date limite pour intégrer les aménagements (et leur chiffrage) au contrat territorial

Etude préalable à l'élaboration d'un programme d'actions de restauration de la morphologie de la Bédouire

Lors du Comité de pilotage de l'étude réuni le 15 décembre 2021, le bureau d'études Aquascop a présenté la restitution du diagnostic de terrain (mi-septembre 2021) et les perspectives pour l'élaboration d'un programme d'actions.



Perspectives pour le programme d'actions

➤ Enjeux

- Milieu Aquatique - Fonctionnement du cours d'eau dégradé :
 - Arrêté frayère pour le Chabot
 - morphologie du lit et des berges
- Biologie - Continuité écologique altérée :
 - Zone d'Action Prioritaire Anguille
 - connectivité avec la Loire et traversée de Rochecorbon compliquées

➤ Faisabilité d'un programme d'actions – Quelles pistes ?

- Besoin d'une cohérence à l'échelle de la masse d'eau pour des gains maximisés (rapport coût / gain écologique)
- Quels sont les facteurs limitants ?
 - durée, acteurs, compétences, ambition, emprise latérale, financement...
- Concertation – communication – prise en compte de la population

Calendrier

		2021						2022			
Mois		Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fev.	...
Ordre de service, contact avec le maître d'ouvrage											
Réunion 1 : CP1 réunion de lancement											
Phase 1	Bibliographie										
	Pré-diagnostic										
	Restitution							X			
Phase 2	Diagnostic partagé (phase terrain)										
	Définition des enjeux et des objectifs										
	Définition du programme d'actions										
	Définition du suivi d'évaluation des actions										
	Restitution										
Phase 3	Assistance à maîtrise d'ouvrage										
	Rédaction des dossiers règlementaires										

Restauration de la continuité écologique

Dans le cadre du **Contrat Territorial Choisille-Roumer avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Centre-Val de Loire et le conseil départemental d'Indre et Loire, le Syndicat Mixte ANVAL a élaboré un dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général définissant un ensemble d'actions inscrites au contrat territorial.**

Ces actions, définies selon la première phase du CTMA, doivent répondre à plusieurs objectifs de gestion visant in fine à l'atteinte ou la conservation du bon état écologique de la masse d'eau du bassin versant de la Roumer en visant plus spécifiquement à :

- ✓ Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et biocénoses (restauration, décolmataje, lutte contre les espèces envahissantes,...),
- ✓ Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants (amélioration de la gestion hydraulique, continuité écologique,...),
- ✓ Améliorer la connectivité latérale (reconnecter et restaurer les bras morts, prairies humides, création de frayères...).
- ✓ Entretien de la ripisylve des cours d'eau.

En complément à ces opérations des mesures d'accompagnement sont réalisées (consolidation d'ouvrages ; entretien de la végétation, talutage de berges en pente douce).

L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre du projet d'effacement du moulin de Pont Boutard sur la commune de Coteaux sur Loire - Saint-Michel sur Loire.

Contexte du projet

Lors du premier contrat territorial 2012-2016, le syndicat de la Roumer (ancien Mouv) a réalisé un certain nombre d'études sur le volet continuité écologique. Le travail accompli avec les partenaires et les COPIL d'études a permis d'établir des scénarios de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages du bassin de la Roumer et ses affluents (Bureaux d'études C.I.A.E. pour les avant-projets sommaires et S.E.G.I. pour les avant-projets définitifs). Le contrat territorial 2020-2023 s'attache à mettre en œuvre une partie des actions de restauration de la continuité écologique étudiées lors des cinq dernières années.

Les travaux d'effacement des ouvrages de Pont Boutard ont pu être entrepris même si cela a été difficile à faire accepter à une partie de la population locale. L'arrêté préfectoral du 01/07/2016 constatant la perte du droit fondé en titre attaché au moulin de Pont Boutard constitue la pièce essentielle du cadre réglementaire de ces interventions.



Depuis

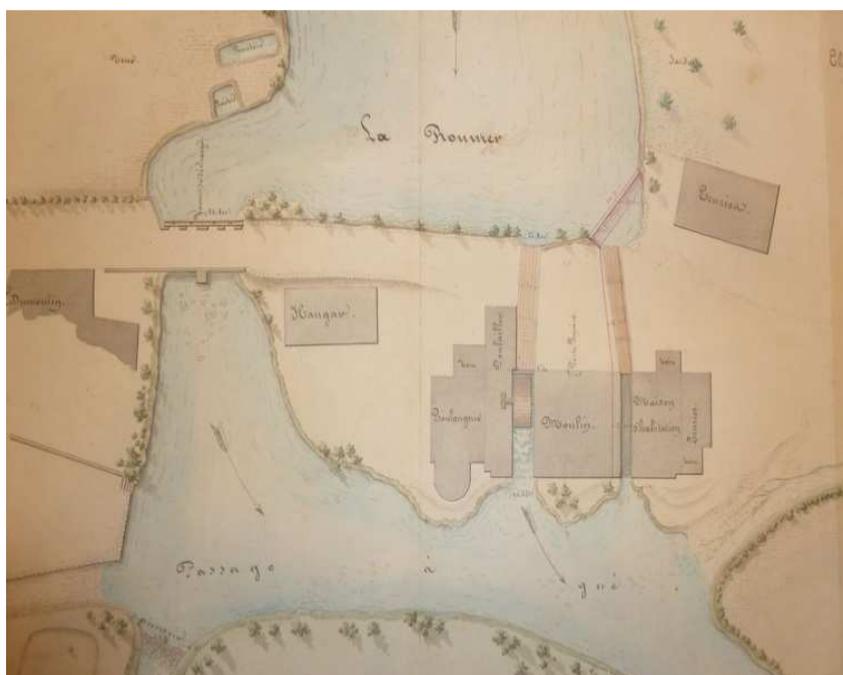
de

nombreuses années, la retenue de Pont Boutard avait un intérêt unique d'agrément paysager et halieutique pour les quelques pêcheurs locaux. Elle était située sur un cours d'eau non classé au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement mais qui figure dans la liste des réservoirs biologiques du SDAGE 2016-2021 et le classement frayères au titre de l'article L 432-3 du code de l'environnement :

LA ROUMER DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LE RUISSEAU DE LA CHÉTARDIERE JUSQU'AU PONT DE LA RD57 A LANGEAIS INTRAMUROS.

Chronologie des événements liés à l'usine de Pont Boutard :

- Fut principalement un moulin à blé
- 1792: vendu par le Duc de Luynes
- 1853: Règlement d'eau des usines de la Roumer (droits et devoirs)
- 1896: modification du déversoir (crête arasée à la côte légale)
- 1949: chômage définitif du moulin pour la production de blé
- 1959: litige entre mairie et propriétaire pour la réparation des vannes
- 1960: Crue historique de la Roumer



Crue couplée à la rupture d'une digue d'étang en amont



- 1961: achat du moulin par Monsieur DURAND et Madame Suzanne VALLÉE–DURAND
- 1973: période des travaux hydrauliques du syndicat de rivière (Renoncement des obligations et obstruction du canal usinier par le propriétaire, puis cession à la commune de l'usage de la retenue)
- 2013: Réflexion du syndicat sur la gestion complexe du site (ouvrages vétustes et non régularisé, envasement marqué, site intégré à l'étude des obstacles à la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Roumer)
- 2016: Régularisation des services de l'état après 40ans (constat du changement d'affectation des ouvrages...impliquant la remise en état)
- 2017-2018: Étude d'avant projet définitif visant à rétablir les fonctionnalités naturelles de la Roumer.

Description des actions réalisées

Les opérations ont consisté à :

- ✓ Communiquer avec les interlocuteurs locaux (élus, administrés),
- ✓ Supprimer les différents ouvrages des sites concernés (5 vannes de décharge R12a ; déversoir R12b),
- ✓ Créer les accès pour les engins (trouées dans la ripisylve de la Roumer),
- ✓ Apporter les matériaux nécessaires pour reconstituer le lit de la Roumer en amont et en aval de l'obstacle afin de garantir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire, mais aussi redonner à la Roumer son caractère biogène et les aspects paysagers d'une petite rivière de plaine (Dépose des vannes R12a ; Sondage géotechnique du radier de pont en vue d'aménager une cunette de franchissement ; Effacement du déversoir R12b ; Reprise des maçonneries du canal de fuite R12b et des voutes R12a ; Renaturation du talweg à l'aval et sur une partie amont ; reprise en pente douce des berges abruptes situées dans la zone d'influence de l'obstacle)





Étude structure sur les ouvrages d'arts à Pont-Boutard (Coteaux-sur-Loire)

PERONNET Sébastien
Ingénieur Structure
TEL : 02 47 40 19 93 / 07 57 41 62 13
sebastien.peronnet@2ma-structure.fr

Page Règles d'applications :
Dossier Pont B

- Vent : Région 2 (Eurocode 1-1-4/AN).
- Neige : Région A1 (Eurocode 1-1-3/AN).
- Charges permanentes et exploitations : Eurocode 1-1-1.
- Séisme : Région Zone 2 et catégorie construction II (aucune exigence sismique) [Eurocode 8].
- Règles de calcul : Eurocode 0 et 2.
- Règles NV65 et CM66 (à adapter à l'Eurocode 3)

RENFORCEMENT STRUCTURE PONT AVAL

ET

CREATION CUNETTE PONT AMONT

Introduction :

Lieu :
PONT BOUTARD
37 130 Coteaux du Loire

Le syndicat mixte ANVAL, Affluents Nord Val de Loire, représenté par M. LETELLIER, souhaite aménager au Pont Boutard un écoulement biogène de La Roumer pour garantir la libre circulation Piscicole et le transit sédimentaire. Il souhaite pour cela réaliser une cunette sur la première arche de la décharge (R12a) et renforcer du déversoir (R12b). M. LETELLIER a sollicité 2MA Structure pour établir la faisabilité de la cunette et les travaux à réaliser pour le renforcement du déversoir en accompagnement de la société Varvoux TPF réalisant les travaux représentée par M. GUILLOU.

Pièces utilisées et fournies :

- Mails ANVAL du 04/12/2020, 09/02/2021 et 23/03/2021.
- Mémoire explicatif ANVAL : Effacement du moulin de Pont Boutard.
- Retour TSD suite carottage du 03/03/2021.
- Visite sur site 20/01/2021.

Cette note est établie par rapport aux éléments fournis à la date de la rédaction. Toutes autres modifications ou constatations ultérieures ne pourront être imputées à cette note.



SAS au capital de 10 000€
RCS TOURS 843 548 736 - TVA FR 28843548736 - APE 7112B
33 Avenue Couvent des minimes - 37520 LA RICHE
contact@2ma-structure.fr



Dérasement du
déversoir de
Pont Boutard



Consolidation
des murs de
soutènement

Reprises
d'affouillements



Constat d'huissier sur les ouvrages d'arts à Pont-Boutard (Coteaux-sur-Loire)

SAS H2O MICHEL

Huissiers de Justice associés
4 rue Georges Sand
37000 TOURS
www.valde Loire.h2o-huissiers.com
contact.valde Loire@h2o-huissiers.com
Tel : 02.46.67.02.60

EXPEDITION
N° 22456

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'an deux mille vingt et un
Le DIX-SEPT MAI

A la requête de :

Lequel m'a exposé :

Préalablement, il m'est exposé par le requérant qu'il est en charge de la réalisation d'un chantier de renaturation du lit de la Roumer situé sur la commune de PONT BOUTARD avec enlèvement des vanes.

Que ces travaux impliquent, compte-tenu de la baisse du niveau de l'eau, de reprendre les berges en pente douce.

Que les travaux se situent au niveau du pont situé rue de la Guerche à PONT BOUTARD.

Que trois propriétés sont principalement concernées par ces travaux dont les propriétaires sont :

- Monsieur LOUREL Raphaël
- Monsieur et Madame CHANTREAU BOUCHER
- Moulin (immeuble n°4)

Que le requérant rencontre une difficulté liée à l'environnement et la végétation provenant de la propriété de Monsieur LOUREL.



Dérasement du
déversoir de
Pont Boutard



Recépage des
aulnes sur les
murs de
soutènement

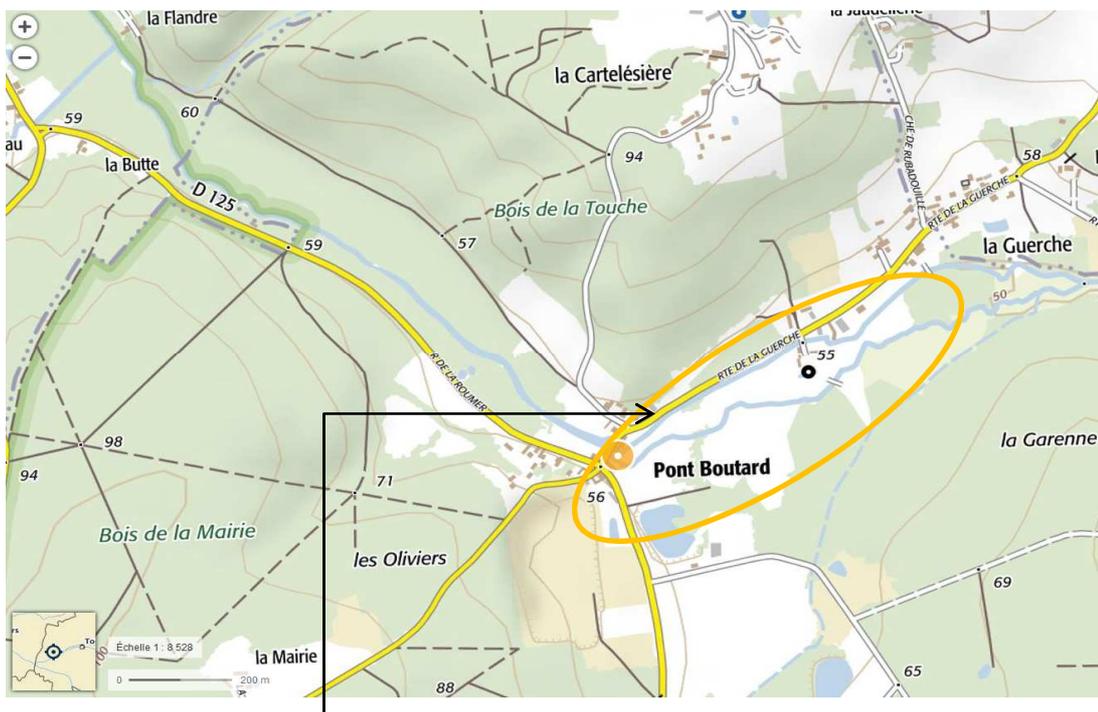


ZONE DE REMOUS EN POSITION VANNES OUVERTES



Création des accès et restauration du talweg de la Roumer sur 1km en aval

- Les travaux consistaient à :
- Créer des accès à la zone de travaux et dans la végétation rivulaire,
 - Rehausser le lit de 70cm de centimètres sur 1km,
 - Reméandrer le lit et terrasser les berges en pente douce,
 - Reconstituer la couche d'armure par mise en place d'une granulométrie diversifiée dans le lit et au pied des banquettes,
 - Créer un dispositif de franchissement piscicole rustique pour rattraper 1,2m de chute,
 - Créer un ouvrage rustique de répartition des eaux entre le bief de la Guerche et le talweg de la Roumer (au profit du talweg)



CRÉATION DES ACCES



INFORMATION A DESTINATION DES RIVERAINS

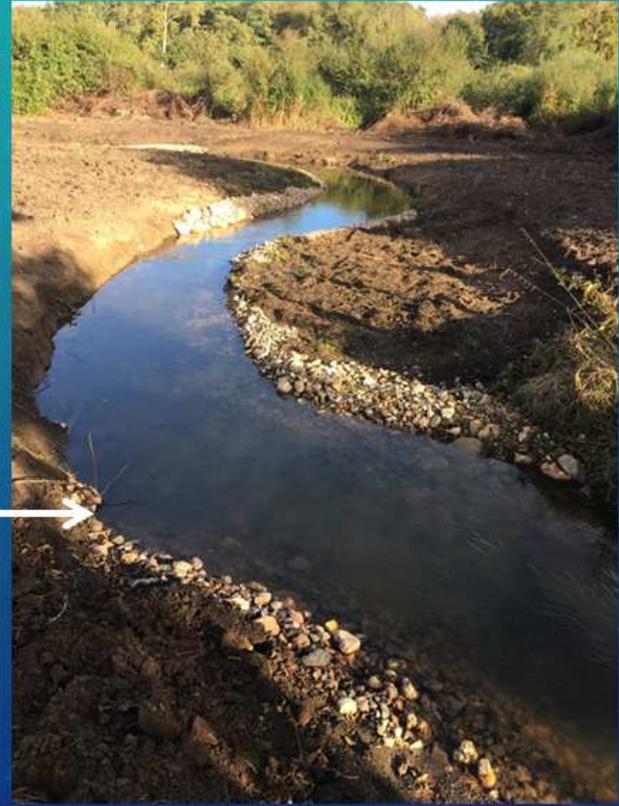
Dans le cadre des travaux de restauration du lit et des berges de la Roumer, un passage temporaire a été mis en place sur le bief de la Guerche.

Cet ouvrage provisoire sera retiré à l'issue des travaux !!

Bien à vous,

Toute l'équipe de l'ANVAL

Restauration du lit de la Roumer sur 1 km en aval de Pont-Boutard (Coteaux-sur-Loire): Redimensionnement de la forme du lit en volume et en plan - Recharge granulométrique - Création de rampes/radiers pour fractionner une hauteur de 1,2m de chute à rattraper.



Restauration
du lit de la
Roumer sur 1
km en aval de
Pont-Boutard





Retrait des 4
seuils et
répartition des
90cm de chute
sur 130ml



Répartition des
eaux entre bief et
fond de vallée :
**Rehausse de
radier à l'entrée
du Bief**



5.3 Indicateurs de suivis de la qualité

Bassin de la Choisille

Indicateurs de suivi mis en place sur l'année 2021 – Bassin versant Choisille

En 2021, le syndicat a participé à deux campagnes de suivis piscicoles, réalisées par la Fédération départementale de pêche, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de la Choisille et de la Roumer.

La campagne inscrite au contrat comprenait 2 inventaires piscicoles sur le bassin de la Choisille.

L'ensemble des inventaires ont été positionnés pour observer l'état des peuplements piscicoles sur des stations qui ont fait ou feront prochainement l'objet de travaux.

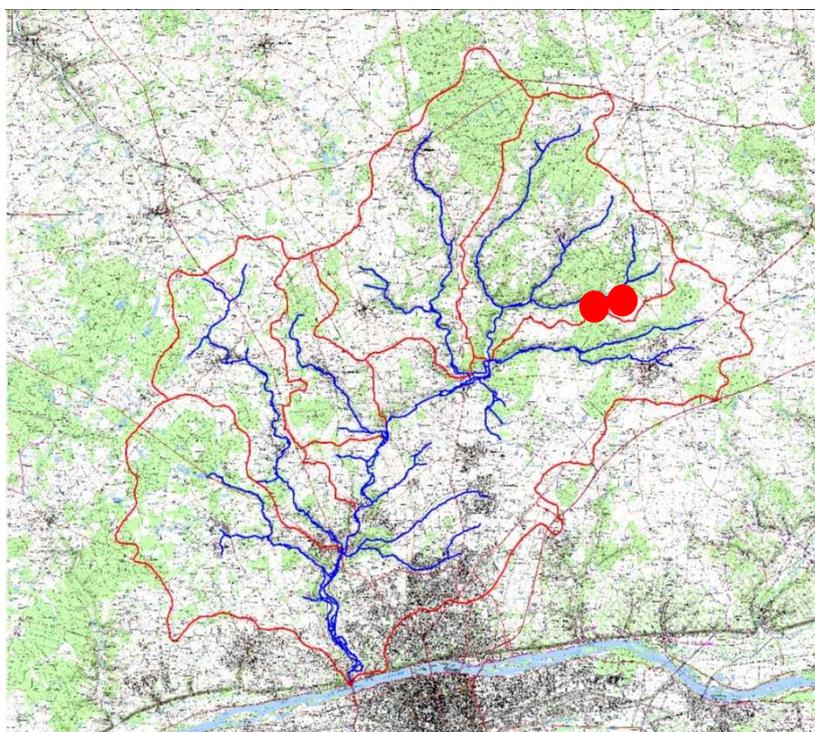
Toutes ces investigations seront présentées par thématiques ci-après.

Inventaires piscicoles inscrits au contrat territorial

Un cours d'eau a fait l'objet d'inventaires piscicoles réalisés par la Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA 37) le 31 mai :

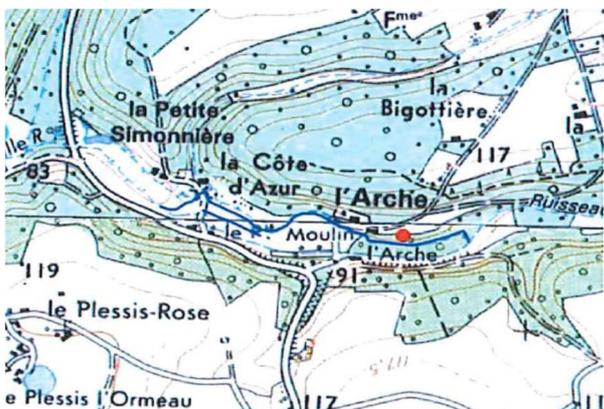
- le Ruisseau de l'Arche (Fontaine / Orfrasière) aux lieux-dits l'Arche et la Côte d'Azur à Nouzilly

La carte ci-dessous permet de localiser les stations de pêche inventoriées.



Suivis piscicoles réalisés sur le Ruisseau de l'Arche (ou de la Fontaine)

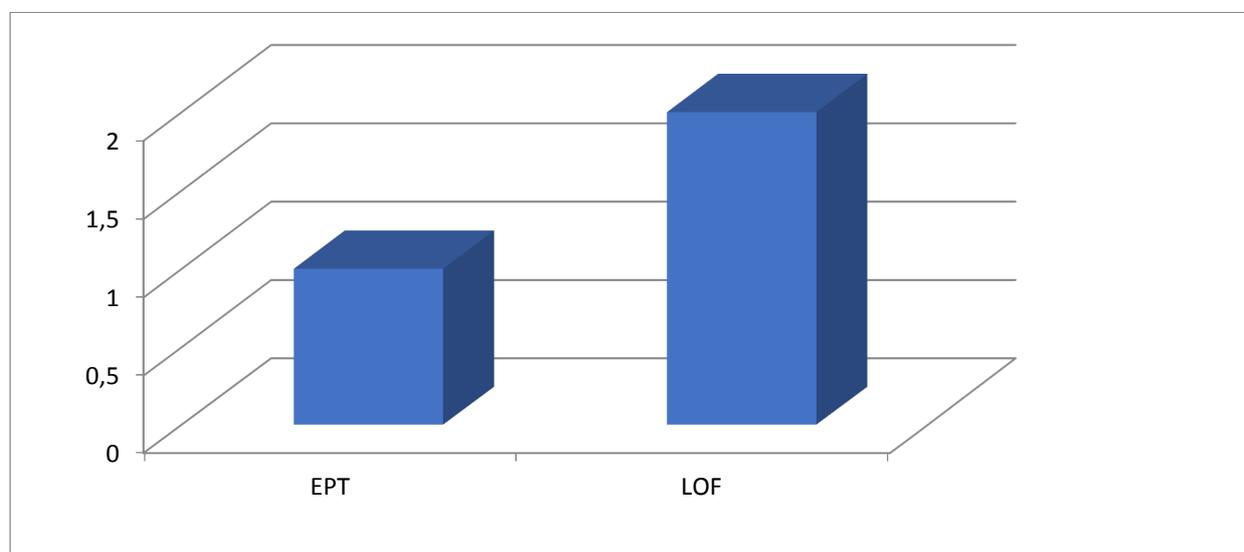
Lieu-dit l'Arche à Nouzilly



2 espèces ont été inventoriées :

Surface : 88.8 m²

Espèces	Effectif	Densité Hectare	TABLEAU GENERAL			
			% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
Epinochette EPT	1	113	33	2	«	9
Loche franche LOF	2	225	67	20	2	91
TOTAL - Nb Esp : 2		338			2	



Histogramme des captures

Le lit du Ruisseau de l'Arche a été retracé et a fait l'objet de travaux de recharge en matériaux alluvionnaires avant d'être remis en eau en 2014. L'inventaire avant travaux n'avait pas mis en évidence de poisson.

Le peuplement attendu sur cette station devrait être composé de la truite fario et ses espèces accompagnatrices (chabot, vairon, loche franche, voire goujon). Le peuplement inventorié ne compte que 2 espèces : la loche franche et l'épinochette avec des effectifs très très faibles.

Cette différence flagrante entre peuplement attendu et réel met en évidence un dysfonctionnement réel du cours d'eau.

Malgré les travaux de 2014, les effectifs très faibles à l'aval de cette station ne laissent pas augurer une recolonisation de cette station par des espèces attendues. Les 2 stations sur ce cours d'eau qui sont assez proches montrent un réel problème de dysfonctionnement qui peut être d'ordre chimique, hydrologique, ou de continuité écologique. Une analyse d'invertébrés pourrait s'avérer utile.

On note par ailleurs une pollution organique en 2015 et une coupe à blanc de la peupleraie qui bordait les cours d'eau sur les deux rives fin 2020.

La valeur de l'Indice Poisson Rivière égale à 50 est de classe de qualité **Très Mauvaise** en 2021, ainsi qu'en 2019 et 2017.

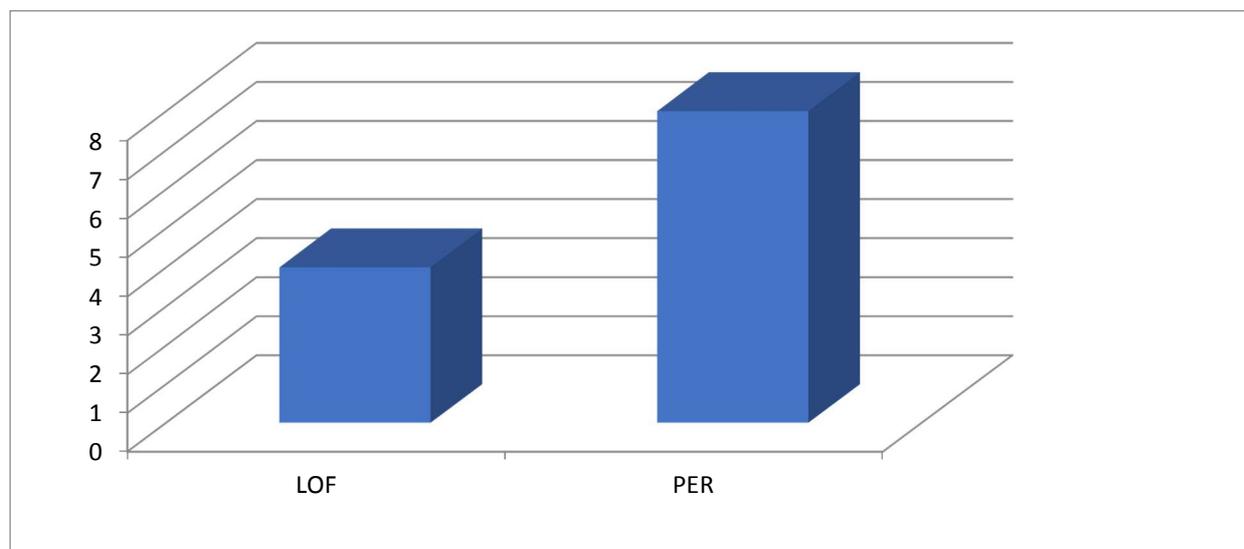
Lieu-dit la Côte d'Azur à Nouzilly



2 espèces ont été inventoriées :

Surface : 108.46 m²

		TABLEAU GENERAL					
Espèces		Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
Loche franche	LOF	4	369	33	33	3	16
Perche	PER	8	738	67	169	16	84
TOTAL - Nb Esp : 2		1107		19			



Histogramme des captures

La valeur de l'Indice Poisson Rivière de 99 en 2021, 93 en 2019, 71 en 2017 et 52 en 2014 correspondent à la classe de qualité **Très Mauvaise**.

L'indice poisson se dégrade par rapport aux années précédentes et reste très mauvais. Aucune truite n'a été capturée en 2021 et 2019 contrairement à 2017 ce qui dégrade la note. Le peuplement est très pauvre et loin de celui attendu sur ce type de cours d'eau.

Cette différence flagrante entre peuplement attendu et réel met en évidence un dysfonctionnement réel du cours d'eau. Si la pollution de 2015 n'a pas arrangé la situation, le peuplement se détériore d'année en année avec un nombre d'individus rencontrés très faible. On pourrait suspecter une pollution chronique sur ce cours d'eau ou un problème de colonisation des espèces. Des indices complémentaires (I2M2 et/ou IBD) pourraient donner des éléments sur la qualité de l'eau.

Indicateurs de suivi mis en place sur l'année 2021 – Bassin versant Roumer

En 2021, le syndicat a participé à une campagne de suivi piscicole, réalisées par la Fédération départementale de pêche, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de la Choisille et de la Roumer.

La campagne inscrite au contrat comprenait 1 inventaire piscicole sur le bassin de la Roumer à Pont Boutard (Situation 7 mois après démantèlement du vannage / 7 mois avant travaux de renaturation de la Roumer au droit de l'ancien vannage)

L'inventaire a été positionné pour observer l'état du peuplement piscicole sur cette station qui a fait ou fera prochainement l'objet de travaux.

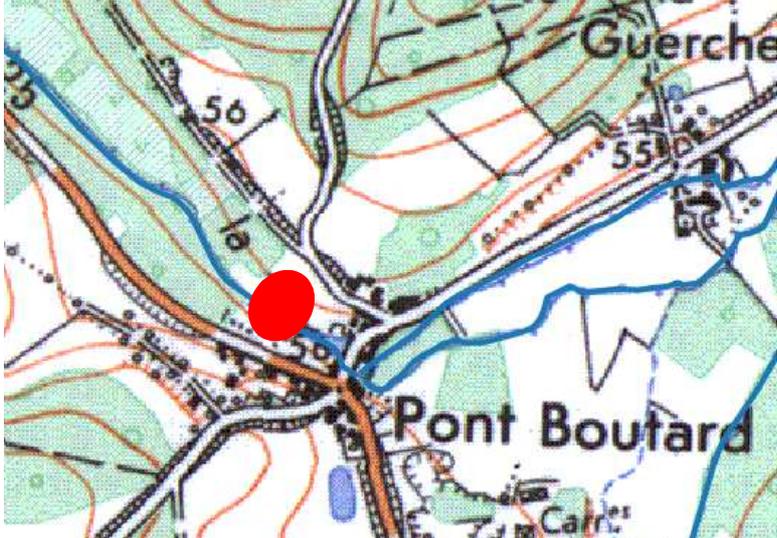
Ces investigations seront présentées par thématiques ci-après.

Inventaires piscicoles inscrits au contrat territorial

Un cours d'eau a fait l'objet d'inventaires piscicoles réalisés par la Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA 37) le 31 mai : La Roumer à Pont Boutard (commune de Coteaux sur Loire)

Suivi piscicole de la Roumer (inventaire intermédiaire – année d'effacement du vannage)

LOCALISATION	Localisation / Département
Agence de l'eau : Loire - Bretagne Département : Indre-et-loire Cours d'eau : Roumer Affluent de : Loire Commune : Coteaux/loire Lieu-dit : Pont boutard Localisation : Limite aval = 50 m amont du pont Abscisse : 447762 m Ordonnée : 2261276 m	

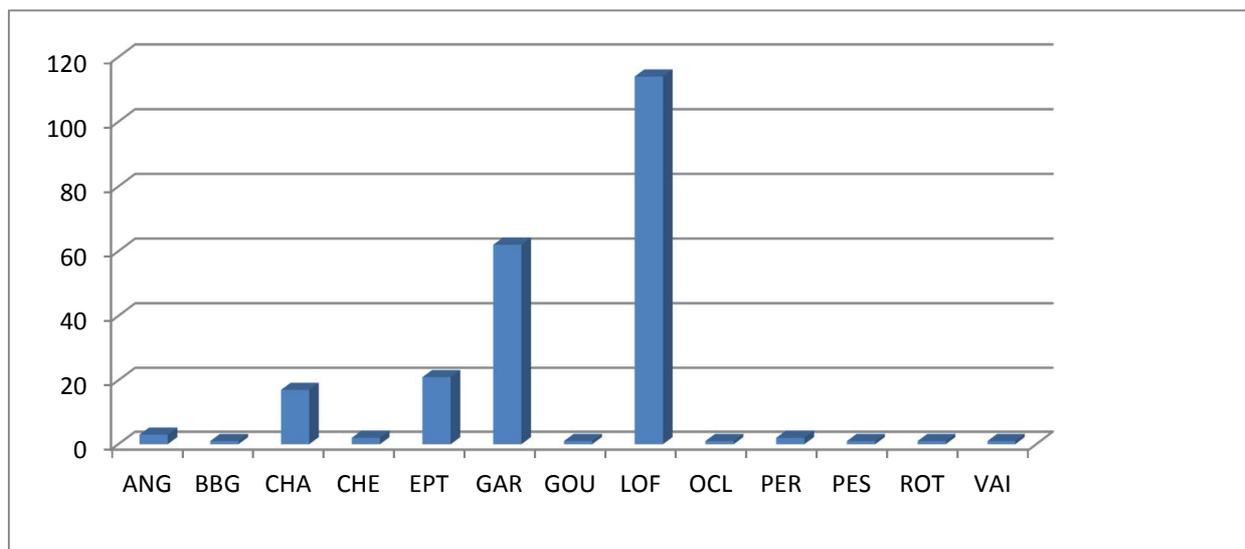
Localisation IGN	Principales caractéristiques de la station
Carte n°1/1 	Code hydrographique : Point Kilométrique aval : Altitude : 56 m Distance à la source : 15 Km Pente IGN : 0.2 pm Surface bassin versant : 88 Km ² <hr/> Longueur de la station : 100 m Largeur du lit mineur : 7 m <hr/> Catégorie piscicole : Seconde catégorie

13 espèces ont été inventoriées :

Surface : 460 m²

Espèces		TABLEAU GENERAL					
		Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
Anguille	ANG	3	65	1	1298	28	59
Black bass a grande bouche	BBG	1	22	«	2	«	«
Chabot	CHA	17	370	7	44	1	2
Chevaine	CHE	2	43	1	12	«	1
Epinochette	EPT	21	457	9	15	«	1
Gardon	GAR	62	1348	27	325	7	15
Goujon	GOU	1	22	«	18	«	1
Loche franche	LOF	114	2478	50	365	8	17
Ecrevisse américaine	OCL	1	22	«	12	«	1
Perche	PER	2	43	1	57	1	3
Perche soleil	PES	1	22	«	33	1	2
Rotengle	ROT	1	22	«	6	«	«
Vairon	VAI	1	22	«	2	«	«
TOTAL - Nb Esp :13			4936			48	

Histogramme des captures



Calcul de l'indice :

	Métrique concernant l'occurrence			Métrique concernant l'abondance			
	Nombre total d'espèces (NTE)	Nombre d'espèces lithophiles (NEL)	Nombre d'espèces rhéophiles (NER)	Densité d'individus tolérants (DIT)	Densité d'individus omnivores (DIO)	Densité d'individus invertivores (DII)	Densité totale d'individus (DTI)
valeur théorique 2016	10.49	3.68	2.50	0.14	0.04	0.23	0.83
valeur théorique 2021	10.72	3.58	2.47	0.21	0.08	0.20	0.63
valeur observée avant travaux 2016	13.00	0.00	0.00	0.07	0.08	0.02	0.13
valeur observée après travaux 2021	11.00	2.00	1.00	0.39	0.19	0.05	0.49
Score métrique associé avant travaux 2016	1.95	12.01	7.95	0.85	2.22	9.14	5.61
Score métrique associé après travaux 2021	0.15	3.98	4.16	2.05	2.50	4.59	0.45
valeur de l'IPR 2016 avec ouvrage	39.7	Classe de qualité avec ouvrage 2016	Très mauvaise	L'inventaire a été réalisé après la suppression des vannes de Pont Boutard en mars 2021. Les banquettes latérales se sont déjà bien végétalisées (zone de pêche).			
valeur de l'IPR après abaissement ouvrage 2021	17.9	Classe de qualité après abaissement ouvrage 2021	Médiocre				

Le peuplement piscicole attendu sur cette station devrait être mixte, à la fois composé d'espèces d'accompagnements de la truite fario, à savoir le chabot, vairon, loche franche ; des espèces d'eaux vives comme le goujon et le chevesne, et dans une moindre mesure des espèces d'eaux calmes comme le gardon et la perche commune ainsi que l'anguille. Les espèces attendues sont présentes hormis la truite fario.

On note aussi la présence d'espèces exotiques : la perche soleil, l'écrevisse américaine. Si les anguilles sont présentes, il s'agit de spécimen adultes et non du flux migrants qui est probablement stoppé par les ouvrages en aval. La classe de qualité de l'IPR 2021 est médiocre mais proche du "bon". L'absence de la truite fario, le déficit de densité de chabots et de goujons impactent les métriques NER, NEL et DII. On note une amélioration spectaculaire de l'Indice du fait de la modification significative de la rivière entre 2016 où un ouvrage maintenait un plan d'eau et 2021 où l'ouvrage a été retiré donnant vie à un cours d'eau. Les résultats sont d'autant plus spectaculaire que l'inventaire a été réalisé que 6 mois après l'abaissement de la ligne d'eau. Si la rivière est plus courante et retrouve un gabarit conforme à son débit, la granulométrie est encore très homogène et fine. L'apport de matériaux plus grossiers sur ce tronçon permettrait de marquer une meilleure alternance de fosses-radiers et augmenterait les capacités d'accueil pour les différentes espèces. Enfin, il est bon de spécifier que l'IPR 2016 a été réalisé en bateau et l'IPR2021 à pied, des protocoles différents adaptés aux situations différentes.

2013



2016



2021



6 État d'avancement des actions

Contrat territorial CHOISILLE / ROUMER 2020-2022

- Suivi des actions -

Intitulés d'actions	Communes	Montant TTC	Année du contrat	Budget	A budgetiser en 2022	Réalisé	Code Masse d'eau	Code Référentiel des Obstacles à l'Écoulement	Linéaire	Plan de financement			
										AELB	RCVL	CD37	ANVAL
Aménagement de cours d'eau liste 2 et ZAP anguille										50%	0%	30%	20%
Gué du Lourieux (remplacement busage) - Choisille	NOUZILLY	18 000 €	2020	2020 report 2021	0 €	15 791 €	FRGR1647	ROE 57416		9 000 €	0 €	5 400 €	3 600 €
Axe Roumer Aval / La Chataigneraie (Aménagement)	LANGAIS	90 000 €	2022	report 2023-2025	0 €	0 €	FRGR2217			45 000 €	0 €	27 000 €	18 000 €
Restauration de la morphologie										50%	20%	10%	20%
Gué de la Sirotière (remplacement busage) - Choisille	NOUZILLY	12 000 €	2020	2020 report 2021	0 €	14 484 €	FRGR1647	ROE 57415		6 000 €	2 400 €	1 200 €	2 400 €
Siphon béton le Guéret (effacement) - Choisille	LA MEMBROLLE SC FONDETTES	3 000 €	2020	2020 report 2021	0 €	720 €	FRGR0313			1 500 €	600 €	300 €	600 €
Seuil Moulin Robert (effacement) - Choisille	LA MEMBROLLE SC	1 200 €	2020	2020 report 2021	0 €	0 €	FRGR1012	ROE 24613		600 €	240 €	120 €	240 €
Aval Moulin de Fresnay-confluence Choisille de Chenusson (recharge) - Choisille	NOUZILLY	12 880 €	2020	création accès report 2021	0 €	10 752 €	FRGR1647		470 ml	6 440 €	2 576 €	1 288 €	2 576 €
Les Caves - confluence Ruau de l'Arche (recharge) - Choisille	NOUZILLY	11 160 €	2020	création accès report 2021	0 €	9 792 €	FRGR1647		540 ml	5 580 €	2 232 €	1 116 €	2 232 €
Aval Moulin de Fresnay-confluence Choisille de Chenusson (recharge) - Choisille	NOUZILLY	21 620 €	2020	recharge report 2021	0 €	26 976 €	FRGR1647		470 ml	10 810 €	4 324 €	2 162 €	4 324 €
La Côte d'Azur - l'Arche (recharge) - Choisille	NOUZILLY	13 000 €	2021	2021 (risque 2022)	0 €	11 070 €	FRGR1647		282 ml	6 500 €	2 600 €	1 300 €	2 600 €
Les Caves - confluence Ruau de l'Arche (recharge) - Choisille	NOUZILLY	24 820 €	2020	recharge report 2022	17 556 €	0 €	FRGR1647		540 ml	12 410 €	4 964 €	2 482 €	4 964 €
Moulin de Fresnay (remplacement busage) - Choisille	NOUZILLY	35 000 €	2020	2022	48 500 €	0 €	FRGR1647	ROE 57408		24 250 €	9 700 €	4 850 €	9 700 €
La Simonnière (remplacement busage) - Choisille	NOUZILLY	31 000 €	2021	2022	29 000 €	0 €	FRGR1647	ROE 57414		14 500 €	5 800 €	2 900 €	5 800 €
Rue du Moulin Millon (remplacement busage) - Choisille	LA MEMBROLLE SC	32 000 €	2020	2022	48 000 €	0 €	FRGR0313			24 000 €	9 600 €	4 800 €	9 600 €
Pont des Essards (recharge) - Roumer	LANGAIS	27 000 €	2021	2022	27 000 €	0 €	FRGR2217		305 ml	13 500 €	5 400 €	2 700 €	5 400 €
Axe Roumer Aval (Houssaie) = 0,4m (Aménagement)	LANGAIS	5 700 €	2021	2022	5 700 €	0 €	FRGR2217			2 850 €	1 140 €	570 €	1 140 €
Axe Roumer Aval (Porte de Loire) = 0,45m (Aménagement rampes dans lit de Loire)	LANGAIS	37 500 €	2022	2022	37 500 €	0 €	FRGR2217		90ml	18 750 €	7 500 €	3 750 €	7 500 €
Axe Breuil Aval (Canal dérivation) = 0,49m (Aménagement)	LANGAIS	5 400 €	2021	2022	5 400 €	0 €	FRGR2217			2 700 €	1 080 €	540 €	1 080 €
Amont Moulin Moreau (Aménagement seuil)	CHARENTILLY	3 000 €	2022	report 2023-2025	0 €	0 €	FRGR2217			1 500 €	600 €	300 €	600 €
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)										70%	30%	0%	0%
Moulin de Pont Boutard - Roumer	COTEAUX S/LOIRE	133 000 €	2020	2020 report 2021 et 2022	60 000 €	73 193 €	FRGR2217	ROE 51280		93 100 €	39 900 €	0 €	0 €
Seuil de Varanne - Roumer	LANGAIS	59 200 €	2021	2022	59 200 €	0 €	FRGR2217	ROE 85318		41 440 €	17 760 €	0 €	0 €
Moulin Raguin - Roumer	LANGAIS AVRILLÉ LES PONCEAUX	57 800 €	2021	report 2023-2025	0 €	0 €	FRGR2217	ROE 85332		40 460 €	17 340 €	0 €	0 €
Restauration de la ripisylve										30%	0%	0%	70%
Tranche 1 - BV Roumer	LANGAIS COTEAUX S/LOIRE AVRILLÉ LES PONCEAUX	11 000 €	2020	2021 report 2022	11 000 €	0 €	FRGR2217			3 300 €	0 €	0 €	7 700 €
Tranche 2 - BV Roumer	LANGAIS COTEAUX S/LOIRE AVRILLÉ LES PONCEAUX	11 000 €	2021	2022	11 000 €	0 €	FRGR2217			3 300 €	0 €	0 €	7 700 €
SOUS-TOTAL					373 656 €					261 000 €	105 604 €	23 972 €	63 344 €

Intitulés d'actions	Communes	Montant TTC	Année du contrat	Budget	A budgetiser en 2022	Réalisé	Code Masse d'eau	Code Référentiel des Obstacles à l'Écoulement	Linéaire	Plan de financement			
										AELB	RCVL	CD37	ANVAL
Etudes										50%	0%	30%	20%
Etat des lieux diagnostic - Bédoire	ROCHECORBON PARCAY MESLAY	8000 (24000)	2020	report 2021	15 100 €	8 934 €				4 000 €	0 €	2 400 €	1 600 €
Etudes Plan d'eau du Grand Moulin de Semblançay et Ruau de la Petite Gironde Choisille	LA MEMBROLLE SC NOTRE DAME D OE SAINT CYR SUR LOIRE SEMBLANCAY TOURS	12000 (26500)	2021	2021	13 500 €	13 020 €				6 000 €	0 €	3 600 €	2 400 €
Etude complémentaire ouvrages Choisille Tranche ferme DIA, AVP (hors CT) - Choisille	FONDETTES LA MEMBROLLE SC NOUZILLY SAINT CYR SUR LOIRE	36 000 €		2020-2021	13 500 €	22 605 €				18 000 €	0 €	10 800 €	7 200 €
										0%	0%	30%	70%
Levés topo complémentaires étude ouvrages - Choisille (hors CT)	FONDETTES LA MEMBROLLE SC NOUZILLY SAINT CYR SUR LOIRE	3 840 €		2020-2021	0 €	3 840 €				0 €	0 €	1 152 €	2 688 €
										80%	0%	0%	20%
Diagnostic territorial multi-pressions (hors CT) - 2 ME Choisille	CHARENTILLY LA MEMBROLLE SC NOUZILLY SEMBLANCAY	60 000 €		2018-2022	8 196 €	51 300 €	FRGR1012	FRGR1647		48 000 €	0 €	0 €	12 000 €
Suivi milieux										50%	0%	30%	20%
Suivis IPR avant - après travaux morpho + ancien CT - Choisille		6 600 €	2020	2020-2021	0 €	4 000 €				2 000 €	0 €	1 200 €	800 €
Suivis IPR avant - après travaux morpho + ancien CT - Choisille		2 200 €	2021	2021	0 €	0 €				1 100 €	0 €	660 €	440 €
Suivis IPR-IBG-IBD-PC avant/après travaux de restauration morpho - Roumer		5 300 €	2020	2020-2021	0 €	4 105 €				2 650 €	0 €	1 590 €	1 060 €
Communication										50%	0%	30%	20%
site web / anim scolaires / enrouleurs / etc...		27 500 €	2020/2022		15 000 €	6 676 €				13 750 €	0 €	8 250 €	5 500 €
TOTAL					438 952 €					356 500 €	105 604 €	53 624 €	97 032 €

LEGENDE	
	Action réalisée en 2021
	Action budgétée en 2022
	Action reportée sur la période 2023-2025

7 Actions de communication et sensibilisation

Il est nécessaire d'expliquer à la population l'intérêt des actions inscrites au contrat et d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche (Elus, associations, riverains/administrés, scolaires et centres de loisirs, etc...). Ainsi, le syndicat souhaite réaliser des plaquettes informatives à destination du public, des panneaux d'indication de cours d'eau au niveau des franchissements de voirie, des panneaux fixe sur les sites restaurés et mobile lors de la réalisation des chantiers.

Graphisme / Illustration / Fabrication des supports de communication :

Les différents outils et supports de communication seront réalisés avec l'aide de professionnels de la communication (en régie via les services de la Mairie de La Membrolle si possible et avec des prestataires extérieurs). L'impression, la reproduction et la diffusion des plaquettes et panneaux seront effectuées par un prestataire de service.

Animation de publics visés :

Dans cette opération de communication, le syndicat envisage également de réaliser quelques animations pour sensibiliser les grands et les petits (ex : interventions en milieu scolaire, visite de rivières restaurées et ateliers participatif de l'eau). Ainsi, le syndicat fera appel à un ou plusieurs professionnels de l'animation à vocation pédagogique sur le thème des milieux aquatiques et des pressions exercées par l'Homme sur son environnement (ex : CPIE, FDAAPPMA, Couleurs Sauvages, etc...) :

- ☞ Animation "Découverte des milieux aquatiques, de leurs états et des actions de renaturation" (public: scolaires, centres de loisirs, IME...)
- ☞ Animation "Découverte de la végétation spontanée et de l'impact des pratiques phytosanitaires sur l'Homme et les milieux aquatiques"



8 Budget et financement

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE du CT CHOISILLE-ROUMER				Année 1 (2020)	Année 2 (2021)	AELB		Région CVL		CD 37		ANVAL	
Localisation / Dénomination de l'action	Commune	Typologie des actions				Taux %	Montant d'aide prévisionnel	Taux %	Montant d'aide prévisionnel	Taux %	Montant d'aide prévisionnel	Taux %	Participation
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages cours d'eau liste 2 et ZAP anguille)													
Gué du Lourieux (Remplacement busage)	Nouzilly			18 000 €		50%	9 000 €	0%	0 €	30%	5 400 €	20%	3 600 €
Sous total				18 000 €			9 000 €		0 €		5 400 €		3 600 €
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)													
Axe Roumer Aval / Moulin de Pont Boutard (Effacement)	Les Coteaux sur Loire			133 000 €		70%	93 100 €	20%	26 600 €	0%	0 €		13 300 €
Axe Roumer Aval / Moulin Raguin (Effacement)	Avrillé les Ponceaux				57 800 €		40 460 €		11 560 €		0 €		5 780 €
Axe Roumer Aval / Seuil du Moulin de Varanne ancien méandre (Effacement)	Langeais				59 200 €		41 440 €		11 840 €		0 €		5 920 €
Sous total				133 000 €	117 000 €		175 000 €		50 000 €		0 €		25 000 €
Travaux de restauration structurants (ouvrages inférieur à 50cm)													
Moulin de Fresnay (Remplacement busage)	Nouzilly			35 000 €		50%	17 500 €		7 000 €		3 500 €		7 000 €
La Simonnière (Remplacement busage)	Nouzilly				31 000 €		15 500 €		6 200 €		3 100 €		6 200 €
Gué de la Siroitière (Remplacement busage)	Nouzilly			12 000 €			6 000 €		2 400 €		1 200 €		2 400 €
Rue du Moulin Millon (Remplacement busage)	La Membrolle			32 000 €			16 000 €		6 400 €		3 200 €		6 400 €
Siphon béton le Gueret (Effacement)	Saint Roch			3 000 €			1 500 €		600 €		300 €		600 €
Seuil du Moulin Robert (Effacement)	La Membrolle			1 200 €			600 €		240 €		120 €		240 €
Sous total				83 200 €	31 000 €		57 100 €	20%	22 840 €	10%	11 420 €	20%	22 840 €
Travaux de restauration structurants (renaturation de cours d'eau)													
La Côte d'Azur/l'Arche (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly				13 000 €		6 500 €		2 600 €		1 300 €		2 600 €
Aval moulin de Fresnay/confluence Chenusson (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly			34 500 €			17 250 €		6 900 €		3 450 €		6 900 €
Les Caves/confluence Ruau de l'Arche (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly			36 000 €			18 000 €		7 200 €		3 600 €		7 200 €
Recharge Roumer - Amont Pont des Essards (Renaturation cours d'eau)	Langeais (Les Essards)				27 000 €		13 500 €		5 400 €		2 700 €		5 400 €
Sous total				70 500 €	40 000 €		55 250 €		22 100 €		11 050 €		22 100 €
Travaux complémentaires (ripsylve)													
Restauration de la ripsylve	Communes du bassin versant de la Roumer et ses affluents			11 000 €	11 000 €	30%	6 600 €	0%	0 €	0%	0 €	70%	15 400 €
Sous total				11 000 €	11 000 €		6 600 €		0 €		0 €		15 400 €
Sous total (montant des travaux en € TTC)				315 700 €	199 000 €		302 950 €		94 940 €		27 870 €		88 940 €
Suivi Milieux													
Choisille suivis IPR avant - après travaux de restauration morpho + ancien CT (PU 1 100 €)	-			6 600 €	2 200 €	50%	4 400 €	0%	0 €	30%	2 640 €	20%	1 760 €
Roumer suivi IPR-IBG-IBD-PC Avant/Après travaux de restauration morpho	Langeais/Coteaux sur Loire			5 300 €			2 650 €		0 €		1 590 €		1 060 €
Sous total				11 900 €	2 200 €		7 050 €		0 €		4 230 €		2 820 €
Communication													
Sensibilisation du grand public et des riverains (drone, montage vidéo, plaquettes, expo...)	-			7 500 €		50%	3 750 €	0%	0 €	30%	2 250 €	20%	1 500 €
Frais administratif DIG/Enquête Bédoire + interventions en milieu scolaire	-			6 500 €			3 250 €		0 €		1 950 €		1 300 €
Formation des élus volontaires (audit sociaux; Intervenant extérieur; MOOC);	-			1 000 €			500 €		0 €		300 €		200 €
Sous total				15 000 €			7 500 €		0 €		4 500 €		3 000 €
Etudes													
Etat des lieux-Diagnostic Bédoire				8 000 €		50%	4 000 €	0%	0 €	30%	2 400 €	20%	1 600 €
Etudes (Plan d'eau des Grands Moulins de Semblançay et Ruau de la Petite Gironde)					12 000 €		6 000 €		0 €		3 600 €		2 400 €
Sous total				8 000 €	12 000 €		10 000 €		0 €		6 000 €		4 000 €
Animation													
2 ETP (+ forfaits annuel 20 000€)				104 500 €	106 500 €	60%	126 600 €	20%	42 200 €	0%	0 €	20%	42 200 €
0,5 ETP Secrétariat pur (courrier, paie, gestion courante, aide à la préparation des réunions)				18 000 €	18 500 €		21 900 €		0 €		0 €		14 600 €
Sous total				122 500 €	125 000 €		148 500 €		42 200 €		0 €		56 800 €
TOTAL CT Choisille-Roumer				473 100 €	338 200 €		476 000 €		137 140 €		42 600 €		155 560 €